



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
17 mai 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 24 a) de la liste préliminaire*
Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la quatrième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Conseil économique et social
Session de fond de 2012
New York 2-27 juillet 2012
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire**
Application et suivi des textes issus des
grandes conférences et réunions au sommet
organisées sous l'égide de l'Organisation
des Nations Unies : examen et coordination
de l'application du Programme d'action
d'Istanbul en faveur des pays les moins
avancés pour la décennie 2011-2020

Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté en application des résolutions 66/213 de l'Assemblée générale et 2011/9 du Conseil économique et social, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 65/171, le rapport comporte un chapitre sur la transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

* A/67/50.
** E/2012/100.



1. Ce premier rapport évalue les progrès initiaux réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et les enjeux futurs. Il analyse les progrès accomplis au cours de la dernière décennie dans les huit domaines d'action prioritaires, constituant ainsi une base de référence pour mesurer les progrès futurs. Il couvre aussi les activités de toutes les parties prenantes et vecteurs concernés : pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, coopération Sud-Sud, parlements, société civile, secteur privé et système des Nations Unies. Un chapitre sur la transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés résume les faits nouveaux intervenus récemment dans ce domaine. Le rapport se termine par des recommandations pratiques.

I. Tendances récentes concernant les buts et objectifs des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul

2. Le Programme d'action d'Istanbul a été adopté en mai 2011. En raison des délais nécessaires pour disposer de données, il n'y aura une évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de ses buts et objectifs (par des méthodes de déduction statistique) que dans les rapports ultérieurs. Toutefois, comme le présent rapport est le premier d'une série sur la mise en œuvre du Programme, ce chapitre contient une analyse des progrès réalisés au cours de la dernière décennie¹ et de la situation actuelle dans les huit domaines d'action prioritaires². Cette analyse fournit par conséquent une base de référence pour l'évaluation des progrès futurs³.

3. Le groupe des pays les moins avancés dans son ensemble a vu sa croissance s'accélérer considérablement au cours de la dernière décennie. En moyenne, son produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 6,6 % de 2001 à 2010, contre moins de 4 % au cours de la période 1991-2000. Cette accélération de la croissance a été soutenue par une augmentation de la production et la hausse des prix des produits de base, l'accroissement de l'investissement consacré au développement des infrastructures, une bonne gestion macroéconomique, une amélioration de la situation politique dans nombre de pays et l'augmentation des flux d'investissement étranger direct (IED), des envois de fonds et du soutien des donateurs sous forme d'aide et d'allégement de la dette. Toutefois, la moyenne décennale s'est établie au-dessous de l'objectif de 7 % fixé dans le Programme d'action de Bruxelles et réaffirmé dans le Programme d'action d'Istanbul.

4. Le taux de croissance économique a varié d'un pays à l'autre et dans le temps. Sur les 47 pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données, 11 ont enregistré une augmentation de leur PIB de plus de 7 % par an. Le taux de croissance du PIB a également fluctué au cours de la décennie. Les taux les plus

¹ Cette analyse diffère à au moins deux égards de celle du rapport d'examen et d'évaluation du Secrétaire général de 2011 sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/66/66-E/2011/78) : elle porte sur les buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul, qui ne sont pas les mêmes que ceux du Programme d'action de Bruxelles et elle couvre l'année 2010.

² Les sous-titres du présent chapitre reprennent le libellé des domaines d'action prioritaires du Programme d'action d'Istanbul.

³ On trouvera des données statistiques concernant les buts et objectifs examinés à l'annexe I du présent document.

élevés ont été enregistrés entre 2004 et 2008. Pour l'ensemble du groupe des pays les moins avancés, ce taux a atteint son niveau le plus bas (4,5 %) en 2009, lorsque l'économie mondiale est entrée en récession.

5. La reprise en cours depuis 2010 est hésitante. À la suite de la crise récente de la dette souveraine en Europe et du fait de la fragilité croissante du secteur financier, de nombreuses économies avancées ont adopté des mesures d'austérité budgétaire et enregistré un chômage croissant, ce qui a contribué à déprimer la demande intérieure et la croissance du PIB et entraîné des retombées sur les pays les moins avancés. Il existe par ailleurs le risque que l'aide publique au développement (APD) ne baisse et que la fourniture de l'aide devienne plus procyclique et irrégulière. On estime que la croissance du PIB des pays les moins avancés est tombée à 4,9 % en 2011, contre 5,5 % en 2010.

6. Le taux de pauvreté a eu tendance à baisser dans les pays les moins avancés, mais il est resté élevé. Le pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour était de 53,4 % en 2005. Étant donné cette évolution inégale, le défi que doivent relever de nombreux pays parmi les moins avancés est d'obtenir une croissance qui assure des emplois décents et leur permette de faire des progrès importants en matière de réduction de la pauvreté et vers un développement social plus ample.

Capacité productive

7. La forte croissance économique enregistrée par la plupart des pays les moins avancés ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de la valeur ajoutée dans les secteurs ayant un fort potentiel de création d'emplois. En moyenne, la part de l'agriculture est tombée de 29 % du PIB en 2000 à 23 % en 2009/10. Cette baisse a été plus sévère dans les pays les moins avancés d'Afrique (-8 %) que dans ceux d'Asie et du Pacifique (-5 %). La part des services a augmenté de manière marginale, mais essentiellement dans le secteur informel dont la productivité est faible. De même, la part des industries manufacturières est restée pratiquement inchangée, avec une moyenne de 10 % à 11 % du PIB. Cette évolution illustre les difficultés persistantes auxquelles se heurtent la plupart des pays les moins avancés dans leurs efforts pour développer un secteur manufacturier dynamique et produire davantage de valeur ajoutée. Par contre, en raison de l'augmentation des prix et de la production, les secteurs fondés sur les ressources naturelles, tels que les industries minières et le secteur des hydrocarbures, se sont considérablement développés, en particulier en Afrique.

8. Ces tendances indiquent une évolution structurelle limitée vers les secteurs à haute productivité et forte intensité de main-d'œuvre dans la plupart des pays les moins avancés. Il en est résulté que ces pays n'ont pas été en mesure de créer un nombre suffisant d'emplois décents pour leur population croissante en âge de travailler.

9. Les progrès en matière d'infrastructures ont été eux aussi inégaux. Dans l'ensemble des pays les moins avancés, la croissance la plus forte dans le domaine des technologies de l'information et des communications a été enregistrée dans les communications mobiles, dont le nombre d'abonnés a crû de manière vertigineuse au cours de la dernière décennie. En 2001, seulement trois des pays les moins avancés comptaient plus de 3 % d'abonnés. En 2010, ils étaient 33, soit presque 70 % de l'ensemble du groupe, à faire état de taux d'abonnés supérieurs à 30 %. La

libéralisation des marchés des pays les moins avancés et l'augmentation de la concurrence entre opérateurs mobiles ainsi que la fourniture de services adaptés aux besoins et au pouvoir d'achat des ménages à faible revenu ont contribué à l'expansion rapide des communications mobiles.

10. Par contraste, l'accès à l'Internet, bien qu'en augmentation constante, est resté réduit dans la plupart des pays les moins avancés, seuls 4 % de la population étant raccordés à l'Internet en 2010. Cette moyenne cache d'importantes disparités entre les pays. En 2010, la proportion d'utilisateurs de l'Internet allait de 0,21 par centaine d'habitants à Timor Leste à 25 à Tuvalu. Sa disponibilité limitée et ses prix élevés ont restreint l'accès à l'Internet, de même que le faible taux d'utilisation d'ordinateurs, l'alimentation limitée et irrégulière en énergie, l'accès quasi inexistant au haut débit et l'ossature médiocre des réseaux. Si ces obstacles ne sont pas levés, il ne sera pas possible de réaliser des progrès importants vers la réalisation de l'objectif d'un accès complet à l'Internet à l'horizon 2020.

11. La production d'électricité des pays les moins avancés a augmenté au cours de la dernière décennie, mais elle est encore très inférieure à leurs besoins. Elle est passée de 132,49 kWh par habitant en 2001 à 193,15 kWh en 2009⁴, soit tout juste 8 % de la production d'électricité par habitant des autres pays en développement.

12. La majorité des pays les moins avancés disposent de vastes sources d'énergie renouvelable (hydroélectrique, thermique et solaire) qu'ils peuvent exploiter. En dehors de l'exploitation de ce potentiel, une meilleure utilisation des ressources existantes, passant notamment par l'amélioration de la qualité des lignes électriques et de la réglementation et la mise en commun de l'électricité dans le cadre de réseaux régionaux, pourrait contribuer à développer l'accès à l'énergie.

13. Le Programme d'action d'Istanbul a pour objectif d'augmenter sensiblement la longueur des réseaux ferroviaire et routier et d'étoffer les réseaux maritimes et aériens à l'horizon 2020. Les données limitées dont on dispose indiquent que les progrès réalisés en ce qui concerne l'expansion de ces modes de transport sont assez variables. En moyenne, la longueur totale des réseaux routiers a augmenté à des rythmes divers, l'augmentation enregistrée en Éthiopie, en Guinée, en Mauritanie et au Togo dépassant 40 %. La qualité des routes, telle qu'elle ressort de la taille des réseaux de routes asphaltées, n'a pas augmenté au même rythme que les réseaux routiers, malgré les réformes institutionnelles appliquées par de nombreux pays, portant notamment sur la mise en place de systèmes routiers de deuxième génération financés par des taxes sur les carburants, d'organismes routiers autonomes et d'organismes chargés de gérer l'entretien.

14. On dispose de peu de données sur l'état des systèmes ferroviaires, mais elles indiquent généralement que peu d'améliorations y ont été apportées au cours de la dernière décennie. Le trafic de passagers et de fret a baissé ou au mieux s'est maintenu dans la plupart des pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données.

15. Dans la majorité de ces pays, en particulier en Asie et dans le Pacifique, le trafic aérien a augmenté, cette croissance continue étant due en partie au tourisme. La disparition de certaines compagnies aériennes nationales et régionales a affecté la connectivité régionale et internationale de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et

⁴ Dernière année pour laquelle on dispose de données.

d'Afrique centrale, ce qui a réduit le trafic aérien dans ces pays. D'une manière générale, dans la majorité des pays les moins avancés, le marché du transport aérien a continué d'être confronté à une concurrence limitée (qui maintient les prix élevés) ainsi qu'à des problèmes de sécurité.

16. Dans de nombreux pays parmi les moins avancés, le transport maritime se caractérise par des tarifs élevés dus à la taille réduite des marchés et à la longueur des délais de manutention et de traitement qui décourage le trafic. La limitation des liaisons entre les ports et l'arrière-pays a encore accru les coûts de transport des pays les moins avancés sans littoral.

17. Par comparaison avec les autres pays en développement, les pays les moins avancés n'ont pas obtenu de bons résultats tant sur le plan des ressources allouées à la science, à la technologie et aux innovations que sur le plan du volume de connaissances produites. Ils ont produit très peu de connaissances et de technologies modernes. Pour ces pays, l'adaptation de la recherche à leurs besoins spécifiques constituait un défi supplémentaire. En outre, ces pays n'ont pas été en mesure de tirer profit des flexibilités offertes par les régimes existants en matière de droits de propriété intellectuelle et par l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour accéder aux technologies essentielles qui leur permettraient de produire les biens et services indispensables à leur population.

Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

18. La majorité des pays les moins avancés n'ont pas connu de transformation importante de leur secteur agricole au cours de la dernière décennie en raison de la faiblesse du financement consacré à la recherche agricole et aux technologies, de l'utilisation réduite de pratiques et de technologies qui accroissent les rendements, de la médiocrité de leur infrastructure, de la dégradation de l'environnement, du caractère défavorable de leurs cadres politiques et réglementaires (tant sur le plan national qu'international) ainsi que des nouveaux défis qui sont apparus, comme le changement climatique.

19. Chose surprenante, la sécurité alimentaire semble s'être améliorée dans les pays les moins avancés. Le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans a baissé dans la plupart d'entre eux. La multiplication des innovations institutionnelles, telles que la mise en place de dispositifs de protection sociale, a contribué en partie à améliorer la disponibilité d'aliments, l'accès à l'alimentation et la qualité de la nourriture dans certains pays parmi les moins avancés.

Commerce international

20. La part des exportations des pays les moins avancés dans les exportations mondiales a plus que doublé au cours de la dernière décennie. Toutefois, une proportion importante de cette augmentation est due aux exportations de pétrole de l'Angola, de la Guinée équatoriale et du Soudan, aux exportations de métaux de la République démocratique du Congo et de la Zambie et, à un moindre degré, aux exportations de vêtements du Bangladesh. Partout ailleurs dans les pays les moins avancés, les exportations ont stagné ou ont baissé marginalement. Globalement, les exportations des pays les moins avancés sont restées très dépendantes des ressources naturelles et de produits manufacturés de faible technicité.

21. Les pays les moins avancés ont continué de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés au cours de la dernière décennie. La couverture de ces régimes préférentiels a cependant varié, les plus généreux offrant un accès en franchise de droits sans contingentement à la totalité de leurs exportations en même temps que des contraintes limitées en matière de règles d'origine⁵. De nombreux pays émergents se sont joints aux pays développés pour accorder aux produits des pays les moins avancés un accès plus large à leur marché.

22. Ces préférences n'ont toutefois pas été aussi efficaces que prévu en raison de l'érosion des préférences, d'obstacles non tarifaires et de règles d'origine restrictives, qui ont limité la portée des cumuls régionaux et transrégionaux entre les pays les moins avancés et leurs partenaires commerciaux. En outre, les pays les moins avancés ont continué d'être confrontés à de graves contraintes sur le plan de l'approvisionnement et à un déficit sérieux d'équipement lié au commerce.

23. Samoa a achevé sa procédure d'accession à l'OMC en mai 2012. Le Vanuatu deviendra membre de l'OMC 30 jours après avoir notifié au Secrétariat la ratification de l'ensemble de ses documents d'accession.

24. Trois décisions concernant les pays les moins avancés ont été prises lors de la huitième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Genève en décembre 2011. La première demande aux membres de l'OMC de rationaliser et rendre opérationnelles pour juillet 2012 les Lignes directrices de 2002 sur l'accession des pays les moins avancés (document WT/L/846). La deuxième encourage l'octroi d'un traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés. La troisième décision invite le Conseil des ADPIC à prendre pleinement en considération toute demande dûment motivée présentée par les pays les moins avancés en vue de la prorogation de leur période de transition avant l'expiration du délai actuel (mi-2013).

Marchandises

25. Dans la plupart des pays les moins avancés, la production a été dominée par les secteurs fondés sur les ressources naturelles. Leur part a même augmenté en raison de la hausse récente des prix des produits de base. En moyenne, la part des exportations de produits primaires dans les exportations totales est passée de 55 % en 2001 à 67 % en 2009/10. Des pays comme le Bhoutan, la Gambie, Samoa, le Soudan et le Togo ont réussi à augmenter leurs exportations de services ou de produits manufacturés.

26. Les prix des produits de base ont considérablement fluctué au cours de la dernière décennie. En 2007/08, ils ont doublé. Des baisses brutales se sont ensuite produites, lorsque l'économie mondiale est entrée en récession et que l'instabilité générale des prix a augmenté. En raison de la structure de leur économie et des moyens limités dont ils disposent pour amortir les chocs, les pays les moins avancés ont été les plus affectés par cette instabilité.

⁵ Les nouvelles règles d'origine de l'Union européenne dans le cadre du Système généralisé de préférences, qui sont entrées en vigueur en 2011, ont été simplifiées et allégées et sont plus généreuses à l'égard des pays les moins avancés.

Développement humain et social

27. L'amélioration des résultats en matière d'éducation, commencée dans les années 90, a été maintenue et amplifiée au cours des années 2000. Les taux de scolarisation dans le primaire se sont sensiblement améliorés dans les pays les moins avancés. Les initiatives internationales, telles que les objectifs du Millénaire pour le développement et l'Éducation pour tous, des engagements politiques forts et d'importants changements dans les politiques suivies, notamment la suppression des frais de scolarité, y ont largement contribué. Parallèlement, le nombre croissant d'enfants terminant l'école primaire a entraîné une augmentation considérable du taux brut de scolarisation dans le secondaire, lequel est passé de 25 % en 2001 à 39 % en 2010/11. On a enregistré une tendance analogue dans l'enseignement tertiaire.

28. Malgré ces progrès, il existe des préoccupations quant à la qualité de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux, comme le montrent, par exemple, les taux élevés de redoublement scolaire. Lié à cela, il y a la question de l'inadéquation des compétences, les connaissances acquises par les diplômés du secondaire, de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement tertiaire n'étant pas toujours adaptées à la demande du marché du travail. Par ailleurs, le progrès global en matière d'enseignement et de formation cache d'importantes disparités selon l'endroit, le sexe ou le statut social et économique.

29. Au cours de la dernière décennie, les taux de mortalité infantile et juvénile ont baissé dans pratiquement tous les pays les moins avancés, mais à des rythmes divers. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées au Cambodge, au Rwanda et au Timor-Leste, dont les taux ont baissé de 40 % ou davantage. Malgré ces progrès, les taux de mortalité infantile et juvénile restent anormalement élevés dans la plupart des pays les moins avancés.

30. Les taux de mortalité maternelle ont également baissé, mais restent à des niveaux très élevés dans la plupart de ces pays, atteignant 1 000 décès maternels ou plus pour 100 000 naissances vivantes dans quatre d'entre eux. Ces pays figurent parmi les pays où l'on a le plus besoin de moyens de contraception et de planification familiale.

31. Malgré la baisse continue du nombre d'infections nouvelles par le VIH, de nombreux pays parmi les moins avancés continuent d'avoir les taux d'infection les plus élevés du monde. Le pourcentage de la population de 15 à 49 ans vivant avec le VIH dans les pays les plus affectés était compris entre 14 % et 24 %. L'amélioration de l'accès aux traitements antirétroviraux du VIH/sida a réduit le nombre de décès liés au sida. Le fardeau que constituent le paludisme et la tuberculose, bien qu'il soit encore lourd, a également diminué dans la plupart des pays les moins avancés grâce à des initiatives mondiales et nationales énergiques.

32. La forte croissance démographique des pays les moins avancés s'est traduite par une proportion élevée et croissante de jeunes dans la population, les moins de 25 ans en représentant près de 60. Les améliorations apportées dans l'enseignement secondaire, technique et professionnel ainsi que tertiaire n'ont pas été aussi remarquables que celles enregistrées dans le primaire. Il en est résulté des taux de chômage élevés pour les personnes qui ont fait des études alors qu'il existe une pénurie importante de compétences.

33. La croissance démographique des pays les moins avancés a entraîné une forte demande de logements, en particulier dans les villes dont la population a le plus augmenté. La convergence d'une urbanisation rapide, de régimes fonciers inadéquats et de l'insuffisance des investissements dans l'infrastructure de base s'est traduite par une prolifération des taudis. Grâce à un aménagement urbain efficace et une réglementation du bâtiment, un certain nombre de pays parmi les moins avancés ont été en mesure de réduire cette prolifération.

34. L'accès à des sources d'eau et installations sanitaires améliorées s'est accru dans la très grande majorité des pays les moins avancés. Toutefois, seulement 61 % de leur population bénéficiaient en 2008 d'un approvisionnement en eau amélioré, contre 55 % huit ans auparavant. Le déficit était encore plus grave en ce qui concerne l'assainissement, seulement 36 % de la population utilisant des installations sanitaires améliorées en 2008. Cela représente malgré tout une légère amélioration par rapport au niveau de 30 % enregistré en 2000. Les différences d'accès à des sources d'eau et des systèmes d'assainissement améliorés entre les zones urbaines et rurales sont restées importantes. L'insuffisance des investissements dans ce secteur, le fonctionnement et l'entretien médiocres des installations et les pratiques de gestion inadéquates ont notamment contribué à la lenteur des progrès enregistrés au cours de la dernière décennie.

35. Les progrès réalisés en matière de parité entre les sexes et d'autonomisation des femmes ont été sensibles. La disparité entre les sexes dans l'enseignement n'a cessé de baisser dans l'ensemble des pays les moins avancés, 10 d'entre eux étant parvenus à la parité dans l'enseignement primaire. D'importants progrès ont été enregistrés dans l'enseignement tertiaire, mais les étudiantes sont restées nettement désavantagées dans la plupart des pays les moins avancés. En 2010/11, on y comptait en moyenne 56 femmes scolarisées dans l'enseignement tertiaire pour 100 hommes.

36. En ce qui concerne la participation à l'économie et en particulier les possibilités d'emploi, le peu de données dont on dispose indiquent que les taux de chômage des femmes ont augmenté. Les femmes représentent toutefois la majorité de la main-d'œuvre dans l'agriculture et le secteur informel, où la productivité et les salaires sont bas.

37. C'est dans le domaine de la participation politique que les progrès semblent avoir été les plus importants. Ainsi, le pourcentage de sièges parlementaires détenus par des femmes a plus que doublé, ayant bondi de 10 % en 2001 à près de 23 % en 2010. Les politiques d'action positive, telles que les contingents électoraux et les sièges réservés ainsi que les systèmes électoraux tenant compte des sexospécificités, ont contribué à améliorer le niveau de la participation politique des femmes dans de nombreux pays.

38. Pour répondre aux situations d'urgence et aux crises qui se sont produites au cours de la décennie, un grand nombre de pays parmi les moins avancés ont élaboré ou élargi des programmes de protection sociale, en particulier en faveur des pauvres et des groupes vulnérables. Ces programmes ont contribué à protéger de la faim et de la malnutrition certains groupes pauvres et marginalisés et à soutenir leur accès à l'éducation de base et à la santé en temps de crise. Cependant, la plupart de ces programmes en sont encore à leurs premiers stades, ne couvrent qu'une faible partie de la population des pays les moins avancés et se heurtent à des problèmes de viabilité financière et de gestion.

Crises multiples et autres problèmes émergents

39. Des conditions externes favorables, notamment la hausse des prix des produits de base et l'augmentation des flux financiers, combinées à des politiques macroéconomiques prudentes, ont permis aux pays les moins avancés de mettre en place des protections importantes sous la forme, par exemple, de réserves de devises et d'un abaissement de la dette nationale. En moyenne, les réserves totales, en pourcentage de la dette extérieure, sont passées de 15,7 % en 2001 à 57,7 % en 2010. Dans le même temps, le pourcentage représenté par le service de la dette par rapport à la dette extérieure a fortement baissé, étant passé de 11,9 % à 4,4 %. Ces protections sur le plan de la politique macroéconomique ont ménagé à de nombreux pays parmi les moins avancés une marge de manœuvre qui leur a permis de résister relativement bien aux diverses crises qui se sont produites au cours de la dernière partie de la décennie, lesquelles les ont néanmoins fortement affectés.

40. Les résultats des pays les moins avancés en ce qui concerne le respect de l'environnement sont inégaux. La proportion de terres boisées est tombée de 31 % en 2000 à 29,6 % en 2010. Toutefois, la proportion de zones terrestres et marines protégées est passée de 9,5 % en 2000 à 9,8 % en 2010. Cela pourrait contribuer à la protection de la biodiversité dans les pays les moins avancés. En outre, les émissions de gaz carbonique par habitant sont restées stables à 0,2 %, soit environ 7 % de la moyenne de l'ensemble des pays en développement.

Encadré

Défis et progrès réalisés par les pays les moins avancés en matière d'adaptation au changement climatique

Les négociations internationales récentes, dont celles de la onzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud), ont abouti à des résultats très limités en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques, ce qui rend encore plus urgent de relever les défis de l'adaptation aux effets de ces changements, en particulier pour les pays les moins avancés.

Leur manque de diversification économique et leur dépendance à l'égard de produits sensibles au climat, tels que les produits agricoles, pour leurs exportations exposent les pays les moins avancés à la double menace de chocs économiques et environnementaux. On estime que pour chaque degré Celsius d'augmentation de la température moyenne mondiale, la croissance annuelle moyenne des pays les moins avancés pourrait baisser de 2 à 3 %^a. La dégradation des terres et la désertification pourraient aussi leur coûter un lourd tribut humain, en déracinant les habitants de leurs terres traditionnelles. Les pays les moins avancés africains, en particulier, courent le risque de perdre une large part de leurs terres arables, ce qui entraînerait non seulement des conséquences désastreuses sur le plan de la pauvreté et de la faim mais aussi l'instabilité politique et le chaos social. La pénurie d'eau menace aussi la pérennité des moyens d'existence, en particulier pour les pauvres des campagnes. En outre, la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes ont quintuplé au cours des trois dernières

décennies et le nombre de personnes affectées par ces phénomènes a presque doublé. Les pays les moins avancés sont de ce fait parmi ceux qui souffrent le plus de maladies liées au climat.

Il est par conséquent vital pour les pays les moins avancés d'intensifier avec le concours du système des Nations Unies leurs efforts d'adaptation par diverses mesures, notamment en investissant davantage dans l'agriculture durable, en adoptant des méthodes intelligentes de développement rural face au climat, en accordant une attention plus grande aux risques et à la résistance aux risques en vue de gérer les chocs liés à l'environnement et aux ressources naturelles, en s'engageant dans des chaînes de valeur pour entraîner une croissance verte, en améliorant la gestion des atouts naturels au bénéfice des pauvres des campagnes grâce au renforcement des régimes fonciers et à l'autonomisation des collectivités, en œuvrant pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des peuples autochtones dans la gestion des ressources naturelles et en assurant aux collectivités rurales pauvres un accès accru au financement dans les domaines de l'environnement et du climat.

Dans une communication de mars 2012, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a souligné que l'adoption d'une agriculture et de stratégies intelligentes face au climat pour aider les petits producteurs, qui sont souvent des femmes, à se relier aux marchés peut accroître leur résistance aux chocs climatiques. La réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires constitue aussi une stratégie pertinente à cet égard.

Les programmes d'action nationaux pour l'adaptation, que la plupart des pays les moins avancés ont élaboré et commencé à mettre en œuvre, constituent l'un des principaux outils dont ils disposent pour s'adapter au changement climatique. Ce processus a accru leur connaissance et prise de conscience du changement climatique, développé les meilleures pratiques et apporté des enseignements précieux. Le cycle simplifié qui s'applique aux projets du Fonds pour les pays les moins avancés a facilité l'accès de ces pays aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial. En décembre 2011, le Fonds pour les pays les moins avancés avait approuvé quelque 217 millions de dollars pour des projets et mobilisé plus de 919 millions de dollars sous forme de cofinancement. Davantage de fonds sont toutefois nécessaires pour développer le programme et mettre en œuvre tous les programmes d'action nationaux pour l'adaptation; à la fin de 2011, le montant des contributions annoncées ne s'élevait qu'à 537 millions de dollars pour l'ensemble des 48 pays les moins avancés.

À la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban, la décision a été prise de lancer le Fonds vert pour le climat et de prévoir l'allocation d'un montant minimum de ressources pour les pays particulièrement vulnérables au changement climatique, tels que les pays les moins avancés (décision 3/CP.17). Il a également été décidé de répartir les ressources du Fonds de manière équilibrée entre les activités d'adaptation et d'atténuation et de réserver au sein du Conseil

d'administration du Fonds des sièges pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Cependant, le volume exact de financement qui passera par le Fonds n'a pas encore été précisé.

En conclusion, l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales pertinentes revêt une grande importance pour les pays les moins avancés. Il existe diverses sources de financement international et divers outils d'atténuation des risques auxquels ils peuvent accéder pour aider au financement des investissements et des coûts de renforcement des capacités pour cette adaptation. On peut notamment citer les dispositifs existants liés au climat, établis par la Banque mondiale et d'autres banques de développement.

^a Voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Rapport sur les pays les moins avancés 2010 : Vers une nouvelle architecture du développement international pour les PMA (UNCTAD/LDC/2010).

41. Au cours de la dernière décennie, l'atténuation des catastrophes a été de plus en plus prise en compte par les décideurs de nombreux pays parmi les moins avancés. Plusieurs ont commencé à établir ou à renforcer des moyens de gestion des catastrophes et à mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo dans le but d'établir ou d'améliorer leurs systèmes d'alerte précoce, de préparation et d'intervention. Étant donné le caractère transfrontalier de certains risques et afin d'établir des synergies entre les stratégies nationales de gestion des catastrophes, les organisations régionales ont également joué un rôle important dans ces efforts.

Mobilisation des ressources financières pour le développement et la création de capacités

42. Le taux d'épargne interne des pays les moins avancés est passé de 11,6 % en 2000 à 15,9 % en 2009/10, en raison surtout des résultats des pays africains. Malgré cette augmentation, les taux d'épargne nationaux sont généralement inférieurs à ceux des autres pays en développement, ce qui limite la capacité des pays les moins avancés à investir et à croître.

43. Les recettes fiscales internes et l'épargne publique de nombreux pays ont augmenté grâce notamment à l'amélioration de l'administration fiscale. Du côté des dépenses, les réformes relatives à la gestion des dépenses publiques ont aidé de nombreux pays parmi les moins avancés à faire des progrès en matière d'élaboration et d'exécution des budgets et de contrôle des dépenses. Il leur faut maintenant consolider et élargir ces gains.

44. Les flux nets d'APD reçus par les pays les moins avancés ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie pour atteindre 44 milliards de dollars en 2010. Cela représente 0,11 % du revenu national brut des membres du Comité d'aide au développement, c'est-à-dire une augmentation par rapport au niveau atteint en 1999/00 (0,05 %). Au cours de la même période, la part de l'aide totale qui est allée aux pays les moins avancés a augmenté de 10 %, ce qui indique que la priorité leur est de plus en plus souvent accordée dans l'allocation de l'aide. Malgré ces résultats, le rapport APD/revenu national brut est resté inférieur à

l'objectif de 0,15 % à 0,2 % réaffirmé dans le Programme d'action d'Istanbul. On estime par ailleurs que les flux bilatéraux net d'APD vers les pays les moins avancés ont récemment baissé de 8,9 % en termes réels et sont tombés à 27,7 milliards de dollars en 2011, alors que l'APD n'a diminué globalement que de 3 %. Le contexte de l'aide aux pays les moins avancés a également changé, un certain nombre de pays émergents, comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et la Turquie, des fondations privées et des philanthropes devenant d'importants fournisseurs d'aide.

45. Si certains aspects liés à l'efficacité de l'aide, en particulier le renforcement des systèmes publics de gestion financière, ont enregistré quelques améliorations, les progrès dans d'autres domaines ont été lents, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des systèmes des pays bénéficiaires et la réduction du coût des transactions associées à la fourniture de l'aide. D'importants progrès ont été réalisés pour délier officiellement l'aide, mais en fait celle-ci reste souvent liée.

46. À la suite d'une série d'initiatives d'allègement de la dette, notamment l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, le fardeau de la dette de nombreux pays parmi les moins avancés, en particulier ceux qui ont atteint le point d'achèvement de ces initiatives, a été réduit. Toutefois, la crise mondiale qui s'est déclenchée à la fin de la décennie a sensiblement accru la vulnérabilité de nombre de ces pays sur le plan de la dette, beaucoup se trouvant à cet égard dans une situation de stress ou risquant de s'y trouver. En outre, ces pays ne remplissaient pas toutes les conditions nécessaires pour bénéficier des initiatives internationales d'allègement de la dette. En janvier 2012, 25 des 32 pays qui avaient atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE figuraient parmi les moins avancés.

47. Au cours de la dernière décennie, l'IED reçu par les pays les moins avancés a augmenté beaucoup plus vite que le PIB et les échanges commerciaux de ces pays, aidés par la hausse des prix des produits de base, les processus de privatisation en cours, l'amélioration des perspectives de croissance, la plus grande ouverture à l'IED et l'intégration plus poussée dans les réseaux internationaux de production. Malgré cette augmentation, les pays les moins avancés ont reçu une part marginale des flux totaux d'IED en direction des pays en développement et, aspect plus inquiétant, l'IED qu'ils ont reçu a baissé en 2009 et 2010. Après avoir atteint 17 milliards de dollars en 2008 (contre 6,6 milliards en 2001), les flux nets entrants d'IED des pays les moins avancés sont tombés à 14 milliards de dollars en 2010.

48. Les envois de fonds vers les pays les moins avancés ont également augmenté considérablement, passant de 6,8 milliards de dollars en 2001 à 24,8 milliards de dollars en 2010. Le volume de ces envois a été particulièrement important dans les pays asiatiques, où ils ont été sensiblement supérieurs aux sources traditionnelles de financement telles que l'APD. Toutefois, une difficulté majeure associée aux envois de fonds est l'exode des cerveaux, en particulier dans les pays les moins avancés africains.

Bonne gouvernance à tous les niveaux

49. La gouvernance politique s'est améliorée dans les pays les moins avancés mais les progrès ont été inégaux. Plusieurs élections démocratiques ont eu lieu au cours de la dernière décennie et les dispositifs de contrôle de l'exécutif sont devenus de plus en plus une réalité.

50. La détermination à lutter contre la corruption a également été forte, la moitié des pays les moins avancés ayant signé et ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et neuf autres l'ayant acceptée. Entre avril 2010 et avril 2012, le nombre de ces pays qui se conformaient à l'Initiative de transparence des industries extractives est passé de 1 à 6 (Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine et Timor-Leste). Ces pays rendent publics les renseignements relatifs aux recettes provenant des industries extractives. La plupart des pays les moins avancés ont entrepris des réformes de la gestion de leurs finances publiques, en particulier pour ce qui est des marchés publics, de la gestion des états de paie et des systèmes de contrôle interne. Cela a permis d'améliorer l'exécution du budget et l'information budgétaire et, en fin de compte, l'utilisation des ressources. Une fois encore, ces améliorations ont varié considérablement d'un pays à l'autre et les progrès ont été entravés en partie par la limitation des capacités, en particulier dans les pays sortant d'un conflit.

51. Des progrès ont été réalisés pour permettre aux pays les moins avancés de mieux se faire entendre dans la gouvernance mondiale. Grâce aux réformes relatives aux quotes-parts et à la répartition des voix, le nombre de voix attribué aux pays les moins avancés dans les institutions de Bretton Woods a augmenté. Cependant, à l'exception de l'Association internationale de développement, où ils détiennent 11,56 % des voix, la part de voix des pays les moins avancés reste faible et n'est pas à la mesure de leur poids démographique et de leur part des activités globales des institutions financières internationales.

II. Premiers efforts en vue de l'application du Programme d'action d'Istanbul

Intégration systématique du Programme d'action d'Istanbul dans les cadres de développement et de coopération nationaux

52. L'accent est de plus en plus mis sur l'intégration du Programme d'action d'Istanbul dans les documents de planification pertinents des PMA, des pays partenaires et de la communauté internationale. Plusieurs PMA, en particulier le Bangladesh, le Cambodge, l'Éthiopie, le Malawi, la Mauritanie et la République populaire lao ont commencé d'aligner leurs plans et cadres de développement sur les domaines d'action prioritaires définis dans le Programme d'action d'Istanbul pour promouvoir le développement et pouvoir sortir de la catégorie des PMA. Le septième Plan de développement socioéconomique de la République populaire lao pour la période 2011-2015 a par exemple pour objectif de maintenir la croissance annuelle du PIB à un taux de 8 %, d'atteindre les OMD d'ici à 2015 et de faire en sorte que la République populaire lao soit retirée de la liste des PMA d'ici à 2020.

53. Une forte volonté politique au plus haut niveau et une vaste participation ont appuyé ces efforts. Le Premier Ministre bangladais a par exemple consacré une réunion de cabinet à l'application du Programme d'action d'Istanbul pour mieux informer les ministères de tutelle. Le Malawi a pour sa part lancé une Stratégie de croissance et de développement pour 2011-2016 prévoyant la participation de tous les acteurs concernés. Au Cambodge, le Parlement, en collaboration avec le Ministère de la planification ainsi qu'avec l'Union interparlementaire (UIP) et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a

organisé une réunion afin de faire connaître le Programme d'action d'Istanbul, de créer une plate-forme permettant d'identifier des mécanismes d'échange d'information entre le Parlement, le Gouvernement, les organisations internationales et les organisations de la société civile, ainsi que de convenir de recommandations sur les moyens d'appliquer le Programme d'action.

54. De nombreux autres PMA ont entrepris de formuler de nouveaux plans de développement nationaux, qui sont l'occasion d'intégrer le Programme d'action d'Istanbul à l'échelle nationale. Si les politiques et plans nationaux mettaient davantage l'accent sur les priorités du Programme d'action d'Istanbul conformément aux priorités nationales, l'étendue de son application serait sans doute beaucoup plus satisfaisante que celle du Programme d'action de Bruxelles.

55. Si l'on ne trouvait presque aucune référence au Programme d'action de Bruxelles dans les stratégies des donateurs pour la période allant de 2001 à 2010, plusieurs partenaires de développement ont commencé de mentionner les PMA et le Programme d'action d'Istanbul dans les documents pertinents. Dans les conclusions du Conseil sur l'approche suivie par l'Union européenne en ce qui concerne le commerce, la croissance et le développement pendant la prochaine décennie⁶, l'Union européenne appelle à mieux différencier la conception et l'application de ses politiques en matière de commerce, d'investissement et de développement pour mettre davantage l'accent sur les PMA. En particulier, l'Union européenne envisage de cibler davantage l'aide pour le commerce sur les PMA et d'appuyer et de faciliter leur adhésion à l'OMS. De même, l'Australie s'est engagée à considérer comme prioritaires les besoins propres aux PMA recensés dans le Programme d'action d'Istanbul dans le cadre de sa stratégie de coopération au service du développement. Par ailleurs, de nombreux organismes d'aide des donateurs membres du Comité d'aide au développement font référence aux PMA dans leurs documents. Toutefois, la plupart des donateurs ne prêtent encore qu'une attention limitée aux PMA.

56. La coopération Sud-Sud joue également un rôle important dans l'application du Programme d'action d'Istanbul et plusieurs pays en développement ont pris des mesures en ce sens. La Turquie a annoncé lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés un ensemble de mesures en faveur des PMA, notamment des initiatives d'assistance financière et technique, l'octroi de bourses, la promotion de l'IED et des mesures pour faciliter le suivi de l'application du Programme d'action d'Istanbul. Le Brésil, la Chine, l'Inde et d'autres pays se sont engagés à soutenir davantage les PMA et à faciliter les échanges d'expérience.

57. Immédiatement après la conférence susmentionnée, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a établi une feuille de route en vue de l'application du Programme d'action d'Istanbul en collaboration avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et les États Membres de l'ONU. L'objectif est d'amener tous les partenaires de développement des PMA à s'engager de manière active et constructive en leur proposant d'assumer des rôles spécifiques, d'une manière ciblée et dans un délai donné.

58. Élément d'importance, la feuille de route prévoit la constitution d'équipes spéciales chargées de créer notamment une banque des technologies et un

⁶ Trois mille cent cinquante-quatrième réunion du Conseil, Affaires étrangères (commerce), tenue le 16 mars 2012.

mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés. Plusieurs groupes de travail ont aussi été créés, notamment en ce qui concerne les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs et cibles fixés, l'atténuation des crises et le renforcement de la résilience, la mobilisation des ressources à l'appui de l'application du Programme d'action et l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ils seront chargés de proposer des moyens concrets de tenir les principaux engagements figurant dans le Programme d'action. Le groupe de travail sur les indicateurs a proposé, examiné et finalisé un ensemble d'indicateurs pour suivre le Programme d'action d'Istanbul, y donner suite et en évaluer les résultats. Cet ensemble d'indicateurs doit permettre d'informer les activités de suivi et d'examen du Programme d'action à l'échelle nationale, régionale et mondiale⁷.

59. Des progrès impressionnants ont été accomplis en ce qui concerne l'intégration du Programme d'action dans les politiques et stratégies de développement des pays les moins avancés et les cadres de coopération au service du développement des partenaires de développement, en particulier si l'on considère que le Programme d'action n'a été adopté que récemment. Il importe désormais que tous les partenaires de développement suivent et appliquent des mesures concrètes dans les domaines d'action prioritaires.

Implication d'acteurs d'horizons divers dans l'application du Programme d'action d'Istanbul

60. Une des nouveautés du Programme d'action d'Istanbul est que le rôle et la contribution d'acteurs comme les parlements, le secteur privé et la société civile en ce qui concerne son application, son suivi et l'examen de ses résultats y sont pleinement consacrés.

61. Il est clairement stipulé dans le Programme d'action d'Istanbul que les parlements ont un rôle important à jouer pour débattre des stratégies de développement, superviser leur mise en œuvre et veiller à la suite donnée au Programme d'action. L'UIP a organisé en octobre 2011 une session d'information sur le Programme d'action d'Istanbul à l'intention des parlementaires des pays les moins avancés et des autres pays et insisté sur le rôle important qui est dévolu aux parlements dans le Programme d'action. Elle a publié des directives sur les moyens d'intégrer le Programme d'action aux travaux des parlements nationaux et le renforcement du mécanisme de liaison parlementaire. Les parlements des pays les moins avancés sont encouragés à nommer des agents de liaison et à échanger entre eux les éléments d'information pertinents. Ils sont aussi invités à adopter des plans d'action parlementaires nationaux.

62. L'UIP et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont par ailleurs lancé un projet conjoint visant à encourager les parlements à contribuer à l'application du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés, ce qui aurait pour effet de renforcer la capacité de ces pays de concevoir, appliquer, suivre et évaluer des mesures dans le cadre du Programme d'action. Ce projet permettrait d'améliorer la contribution des parlements au développement, d'encourager l'échange de savoirs et de meilleures pratiques, la tenue de débats sur

⁷ Pour plus d'explications, voir l'annexe I du présent document.

les questions de développement entre parlements et la promotion de la recherche et de la formation sur les questions de développement, ainsi que de garantir que les parlements soient entendus dans le cadre du processus décisionnaire mondial.

63. Des consultations de la société civile ont été organisées à Madagascar, au Malawi, au Rwanda, en République démocratique du Congo, en République démocratique populaire lao et en République-Unie de Tanzanie. Une réunion régionale des organisations de la société civile du Pacifique a aussi été organisée à Auckland, en septembre 2011, pour identifier les buts et objectifs communs des groupes de la société civile dans le Pacifique dans un souci de collaboration. Des réunions des organisations de la société civile doivent aussi être organisées pour les pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie, afin de leur faire mieux connaître la teneur du Programme d'action d'Istanbul et de faciliter la tenue de débats approfondis sur certains des domaines prioritaires du Programme d'action. Ces réunions seront aussi pour les participants l'occasion de convenir de stratégies régionales en vue de l'application du Programme d'action.

64. Le monde universitaire est de plus en plus impliqué dans l'application du Programme d'action d'Istanbul et la suite qui y est donnée. Un ensemble de groupes de réflexion et instituts universitaires des pays les moins avancés et de pays partenaires ont créé un mécanisme de suivi de l'application du Programme d'action d'Istanbul. Cette initiative, baptisée « LDC IV Monitor »⁸, doit permettre de promouvoir la recherche, d'organiser des débats et de mener des activités de sensibilisation. Elle viendra utilement compléter le mécanisme officiel de suivi et d'examen du Programme d'action d'Istanbul.

65. Pour ce qui est de la contribution du secteur privé, plusieurs initiatives ont été lancées lors de la Conférence d'Istanbul. Le Comité directeur du secteur privé⁹ a fait aux gouvernements une série de recommandations concernant l'appui à l'entrepreneuriat et aux entreprises privées, la promotion des marchés nationaux, l'investissement dans l'infrastructure, la connectivité et le développement de la main-d'œuvre, la promotion des investissements étrangers, l'intensification du commerce international et l'établissement de partenariats. L'idée de mettre en place un système de parrainage entre les places boursières des PMA et celles des pays développés et des pays émergents est aussi explorée.

66. Le Pacte mondial a permis d'accélérer la constitution de réseaux locaux dans les PMA, avec 10 nouveaux réseaux rien qu'en 2011/12. Ces réseaux favorisent le développement du commerce durable, la mise en place de forums spéciaux pour permettre aux entreprises et autres acteurs concernés de débattre ensemble des problèmes rencontrés et d'y trouver des solutions communes; et la participation des PMA à l'économie mondiale et leur accès aux chaînes d'approvisionnement. Le Comité directeur du secteur privé est convenu d'établir une plate-forme structurée qui facilitera la collaboration et l'interaction entre les secteurs privés des PMA et ceux des autres pays en ce qui concerne l'application du Programme d'action d'Istanbul.

⁸ Voir <http://www ldc4monitor.org>.

⁹ Le Comité directeur du secteur privé a été créé avant la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il se compose de représentants du secteur privé venus des PMA et de leurs partenaires de développement et a pour objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur privé dans les PMA et d'engager les entreprises à s'efforcer d'accomplir des progrès sur la voie des objectifs de développement.

67. Non seulement les parlements, la société civile et le secteur privé ont participé activement à la Conférence d'Istanbul, mais ils ont aussi contribué à l'application du Programme d'action d'Istanbul dans leurs domaines respectifs. Ils doivent aussi participer davantage aux processus intergouvernementaux.

Soutien apporté par les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et internationales à la réalisation des priorités des PMA

68. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été chargé de pleinement mobiliser les organismes des Nations Unies et de coordonner leurs efforts en vue de l'application du Programme d'action d'Istanbul. Depuis mai 2011, il a à cet égard organisé plusieurs réunions consultatives interinstitutions.

69. Plusieurs entités des Nations Unies ont décidé d'intégrer le Programme d'action d'Istanbul et ses dispositions dans leurs programmes de travail, notamment l'Agence internationale de l'aviation civile (AIEA), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la CNUCED, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union internationale des télécommunications (UIT). La question sera par ailleurs à l'ordre du jour des prochaines réunions des conseils d'administration de plusieurs autres entités. De nombreux organismes ont aussi décidé d'allouer 50 % de leur budget ou plus aux PMA (voir annexe II au présent document). Plusieurs entités des Nations Unies ont organisé des réunions pour aider les PMA à appliquer le Programme d'action d'Istanbul, la plupart du temps en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (voir annexe III). Parallèlement, des mécanismes de coordination des Nations Unies, comme le Comité de haut niveau sur les programmes et le Conseil des chefs de secrétariat, s'occupent également de la question de l'application du Programme d'action d'Istanbul.

70. Les membres de l'UIP lui ont aussi demandé de rallier des soutiens en vue de l'application du Programme d'action d'Istanbul et l'OMC a prévu d'intégrer les aspects du Programme d'action relatifs au commerce dans ses travaux en révisant le programme de travail de son sous-comité des pays les moins avancés.

71. La recherche sur les questions de développement présentant un intérêt pour les PMA constitue une partie importante des travaux du Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat, de la Banque mondiale, de la CNUCED, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la CESAP, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et du Fonds

monétaire international (FMI). Leurs publications, comme par exemple les rapports sur les pays les moins avancés de la CNUCED, constituent un important corpus de connaissances sur tout un éventail de questions intéressant les PMA, qui informe la recherche d'un consensus à l'échelle mondiale et régionale et nourrit les activités de renforcement des capacités, les services consultatifs et les dispositifs d'assistance financière à l'appui du développement des PMA. Le portail d'information sur les PMA du Département des affaires économiques et sociales décrit les mesures de soutien international et les processus de transition sans heurt et fournit les renseignements nécessaires aux PMA dans ce domaine¹⁰.

72. Les activités opérationnelles menées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations couvrent les huit domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. Le présent résumé décrit certains des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à l'appui du développement des PMA.

73. L'importance du renforcement des capacités productives pour le développement durable fait consensus et c'est d'ailleurs le thème retenu pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social pour 2012 qui sera l'occasion d'échanger des expériences sur l'application de politiques visant à renforcer et améliorer les capacités productives afin d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international concernant l'emploi.

74. La Banque mondiale et les banques régionales, comme les Banques asiatique et africaine de développement, ont appuyé les secteurs de l'infrastructure dans les PMA dans les domaines de l'énergie, du transport, des systèmes d'irrigation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et des technologies de l'information et des communications. Cette aide concerne non seulement l'infrastructure physique mais aussi les réglementations et politiques nationales.

75. L'UIT a mis au point des modalités pour aider les PMA à réduire le fossé numérique, à instaurer un climat politique et réglementaire propice aux télécommunications/technologies de l'information et des communications, ainsi qu'à renforcer les capacités humaines et institutionnelles requises. L'AIEA mène des activités visant spécifiquement à coordonner et appuyer les efforts de planification énergétique.

76. Les sciences, les technologies et l'innovation font aussi l'objet d'une attention de plus en plus marquée dans le cadre des activités programmatiques de plusieurs organismes des Nations Unies. L'UNESCO a aidé 24 PMA à concevoir à appliquer des politiques nationales dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation et à renforcer leurs capacités en la matière. De même, l'OMPI a apporté son concours à plusieurs PMA en matière d'innovation et de créativité, en particulier pour renforcer leurs politiques et stratégies en matière d'innovation et de propriété intellectuelle et pour améliorer leur accès au savoir.

77. Le FENU s'emploie à améliorer la collaboration entre les institutions infranationales et le secteur privé pour renforcer les capacités productives dans les PMA. Ses initiatives en faveur du développement économique local visent à faire fond sur la capacité des pouvoirs locaux de parvenir en coopération avec le secteur privé à attirer des investissements et créer des emplois.

¹⁰ Voir www.un.org/ldcportal.

78. Dans le secteur des services, huit organismes ont créé le Comité directeur des Nations Unies sur le tourisme pour le développement, afin de tirer pleinement parti du potentiel du tourisme pendant la prochaine décennie en aidant les PMA à articuler leurs besoins spécifiques en matière de tourisme et en identifiant les capacités des organismes qui pourraient être à cet égard mises à profit. Pour ce qui est du secteur minier, l'AIEA offre des services de coopération technique à certains PMA afin d'améliorer les normes de sûreté et de sécurité des exploitations d'uranium.

79. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mène tout un éventail d'activités dans les PMA dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition, des pêcheries, des forêts et du développement, notamment pour susciter davantage d'investissements publics et privés dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, de la gestion et de l'exploitation durables des ressources naturelles et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. De même, par certaines de ses interventions, le FENU offre un soutien et des conseils techniques aux responsables locaux sur les moyens d'intégrer des stratégies en faveur de la sécurité alimentaire dans la planification des investissements des institutions infranationales. Le programme d'ONU-Femmes visant à garantir les droits et les moyens d'existence des femmes rurales dans le contexte de la crise alimentaire et des changements climatiques permet aussi d'améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire.

80. Le Cadre d'action global est un bon exemple d'initiative mondiale face à la crise alimentaire. Il réunit un grand nombre d'organisations, dont la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale et a vu la recommandation de mesures spécifiques pour améliorer sans plus tarder le sort des consommateurs les plus vulnérables et accroître la production alimentaire des petits exploitants. De nombreux PMA ont bénéficié du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale, un des outils d'application du Cadre d'action global.

81. Dans le domaine du commerce, l'OMC apporte toujours son soutien aux PMA, en particulier au moyen de ses plans d'assistance techniques biennaux, du Cadre intégré renforcé et du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce. Le Cadre intégré renforcé aide les PMA dans les efforts qu'ils déploient pour intégrer les questions commerciales dans leurs stratégies de développement nationales, mettre en place des structures permettant d'organiser l'aide fournie sur le plan commercial de manière coordonnée et renforcer les capacités commerciales, en particulier en supprimant les contraintes qui pèsent sur l'offre. Trente PMA ont bénéficié de ce programme, qui a donné des résultats concrets en termes d'intégration du commerce et de coordination de l'initiative Aide pour le commerce.

82. Certains organismes, comme le Centre du commerce international (ITC) fournissent aux PMA des informations commerciales sur leurs portails Web, améliorant ainsi la transparence du commerce mondial et l'accès aux marchés tout en aidant les exportateurs des PMA à prendre des décisions correctement informées. La Banque mondiale et le Département des affaires économiques et sociales ont défendu une autre initiative de ce type dans le cadre des partenariats de recherche sur l'aide pour le commerce.

83. Les PMA ont aussi bénéficié du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, géré et supervisé par l'OMC, qui a pour objectif

d'aider les pays à respecter les normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires, faute de quoi ils ne pourraient avoir accès aux marchés internationaux.

84. Le Fonds commun pour les produits de base a lancé et exécuté des projets dans les PMA pour les aider à constituer des chaînes de valeurs dans le secteur des produits de base. Ces projets recouvrent les chances offertes par les produits de base ou au contraire les risques à éviter sous tous leurs aspects, et notamment la production et la productivité, la diversification horizontale et verticale, la valeur ajoutée, la gestion des risques de prix, l'échange d'expériences et le renforcement des capacités.

85. Les interventions menées par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales couvrent presque toutes les facettes du développement humain et social. Dans le contexte de la promotion d'un enseignement de qualité pour tous dans les PMA, l'UNESCO a particulièrement axé ses efforts sur les 20 PMA où les résultats en matière d'éducation étaient les pires, en mettant l'accent sur l'alphabétisation, les enseignants, la préparation au monde du travail et les politiques et les activités de planification dans le secteur de l'éducation.

86. Pour ce qui est de la population et de la santé, le FNUAP a appuyé les analyses de la situation démographique des PMA, évalué le lien entre la dynamique de la population et les problèmes rencontrés sur la voie du développement et conçu et échelonné le processus de recensement de la population et d'analyse des données collectées. De même, l'UNICEF a uni ses efforts à ceux déployés par d'autres organismes des Nations Unies pour produire un ensemble de connaissances sur les OMD concernant les enfants, ce qui a eu un effet mobilisateur en ce qui concerne la santé maternelle et infantile. Enfin, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) aide les PMA à formuler et mettre en œuvre des stratégies efficaces et détaillées pour lutter contre la pandémie de VIH/sida.

87. Pour ce qui est des jeunes, fort d'un capital de démarrage donné par la MasterCard Foundation, le FENU a lancé Youth Start, un programme ayant pour objectif de permettre à 10 prestataires de services financiers dans sept PMA d'Afrique de développer et d'offrir à leurs clients les plus jeunes des produits adaptés. Quant à l'habitat, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a apporté son concours à plusieurs PMA dans les domaines de l'urbanisme et du développement urbain, de l'aménagement du territoire et du logement par une série d'interventions.

88. S'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la protection des droits des femmes et des enfants occupe une place importante dans les activités de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes, qui encouragent la prise en compte systématique des questions d'égalité des hommes et des femmes dans les plans et politiques de développement nationaux. L'intégration de la condition de la femme dans les activités de planification stratégique, notamment à l'échelon local, et la question de son autonomisation économique ont aussi reçu une attention marquée. Le FENU et ONU-Femmes ont par ailleurs entrepris de mettre en place un nouveau mécanisme pour élargir l'accès des femmes à des services financiers et non financiers appropriés et efficaces.

89. Plusieurs organisations apportent leur concours aux PMA pour gérer les crises multiples et d'autres nouveaux problèmes. Pour aider les pays à faible revenu, dont

beaucoup sont des PMA, à supporter les effets des chocs économiques, le FMI a mis en place dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance trois nouveaux instruments de prêt à des conditions préférentielles, à savoir la facilité élargie de crédit, la facilité de crédit de confirmation et la facilité de crédit rapide, qui offrent des solutions allant de financements d'urgence à court terme à des mesures de soutien de la balance des paiements à moyen terme.

90. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'emploie à renforcer la capacité des PMA à tenir compte des changements climatiques dans leurs processus de développement nationaux. Ses activités ont pour but d'aider les PMA à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets, à réduire les émissions découlant de la déforestation, à mieux comprendre le problème des changements climatiques et à faire œuvre d'information sur la question. L'UNESCO joue aussi un rôle dans la lutte contre les changements climatiques en améliorant la connaissance de la question et en menant des activités de sensibilisation, ainsi qu'en offrant des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

91. C'est essentiellement dans le cadre de son initiative stratégique concernant les changements climatiques dans les pays les moins avancés que le PNUD apporte son aide à ces pays dans ce domaine, notamment en renforçant leurs capacités de faire entendre leur voix lors des négociations internationales sur le climat, en améliorant leur accès au financement de l'action climatique et en veillant à la prise en compte systématique des changements climatiques dans les processus de développement nationaux.

92. Dans le cadre du Fonds d'investissement pour le climat, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales et régionales ont lancé le programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques afin d'aider les PMA à prévoir des mesures d'adaptation et de résilience dans leurs plans et stratégies nationaux de développement.

93. L'aide apportée aux PMA en ce qui concerne les changements climatiques est aussi d'ordre financier. Le FENU a mis au point le Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local afin de donner aux administrations municipales les fonds dont elles ont besoin pour intervenir et atténuer les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

94. Le FENU a lancé en partenariat avec le PNUD l'initiative CleanStart, qui a pour objectif de fournir une assistance technique et financière aux organismes de microfinancement pour faciliter l'adoption de technologies propres par les pauvres.

95. L'OMM a fourni à certains PMA des systèmes d'observation météorologique et de gestion des données climatiques pour les aider à collecter des données essentielles sur la météorologie et les précipitations en eau et à fournir les services nécessaires, ce qui est d'une importance fondamentale pour mieux gérer les changements climatiques et les risques météorologiques. L'OMM a mis du matériel à la disposition de ces pays et il leur a également offert des services de sensibilisation et de renforcement des capacités.

96. Les parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont uni leurs efforts à ceux des institutions spécialisées des Nations Unies et des commissions régionales, notamment pour aider certains PMA à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'AIEA aide les PMA à évaluer les

sources d'eaux souterraines et d'eaux de surface et à mieux les comprendre, ce qui leur permet de prendre des mesures de planification et de gérer efficacement ces ressources.

97. Le PNUE facilite la gestion des substances et déchets dangereux en aidant les PMA à mettre en place des systèmes réglementaires et de contrôle appropriés et à respecter les obligations internationales en la matière.

98. ONU-Habitat participe à plusieurs activités qui contribuent à la prévention des catastrophes. Il soutient par exemple les interventions menées à l'échelon local pour atténuer la vulnérabilité du Mozambique face aux cyclones et aux tremblements de terre.

99. Entre autres initiatives visant à atténuer l'impact des catastrophes naturelles, on peut également citer le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, instauré par la Banque mondiale en partenariat avec 39 pays et 8 organisations internationales, qui prévoit des subventions et de multiples services analytiques et consultatifs pour aider les pays à faible revenu, dont la plupart sont des PMA, à être moins vulnérables face aux catastrophes naturelles et à s'adapter aux changements climatiques. Le PNUE aide activement les PMA à courir moins de risques par suite de conflits et de catastrophes naturelles grâce à des mesures de prévention et d'intervention en cas de crise.

100. S'agissant de la mobilisation des ressources financières, le FENU a lancé l'Initiative de financement local, qui a pour objectif de mobiliser le capital national et de l'orienter vers des projets d'infrastructure viables, de petite envergure, traditionnels et industriels. Avec l'appui financier de la Fondation Bill et Melinda Gates et de la MasterCard Foundation, le FENU contribue au renforcement des capacités des prestataires de services financiers dans les PMA de proposer des services d'épargne.

101. Pour ce qui est de l'APD, le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social tient des débats sur la possibilité de renforcer le cadre de responsabilité réciproque entre les PMA et leurs partenaires de développement. Il traite aussi du volume et de la qualité de l'aide et doit permettre de mieux évaluer globalement les progrès accomplis par rapport aux engagements pris en matière d'aide aux PMA.

102. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et plusieurs entités des Nations Unies sont impliquées dans la suite donnée au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement. L'OCDE surveille ainsi les indicateurs correspondant aux engagements pris lors du Forum, qui s'est déroulé à Busan (République de Corée), à la fin de 2011. Il faut toutefois noter qu'il n'est pas fait explicitement référence aux PMA dans le nouveau Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. L'OCDE continue également de suivre le respect des engagements pris lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Paris et lors du troisième Forum à Accra, qui revêtent une importance cruciale pour le développement des PMA.

103. L'aide apportée par le PNUD aux PMA dans le domaine de la gouvernance se traduit essentiellement par des initiatives visant à renforcer le processus démocratique, à consolider les institutions, notamment les parlements et l'appareil judiciaire, et à promouvoir l'état de droit. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins

avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et d'autres organismes des Nations Unies mettent au point des supports informatifs pour souligner l'interdépendance, dans le contexte des PMA, entre les droits de l'homme, en particulier le droit au développement, et des questions comme le commerce et l'investissement étranger direct. ONU-Femmes a aidé de nombreux PMA à améliorer la participation des femmes aux processus décisionnaires et leur représentation, notamment en encourageant l'adoption d'un système de quotas dans les parlements.

104. Des programmes adaptés aux PMA ont aussi été adoptés en ce qui concerne la gestion macroéconomique, les systèmes de gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et le recouvrement des avoirs volés, ainsi que la gestion des périodes d'après conflit. Grâce à l'assistance technique qu'il leur a apportée, le FMI a aidé de nombreux PMA à renforcer leurs capacités dans des domaines comme les politiques macroéconomiques, les politiques fiscales et l'administration des recettes, la gestion des dépenses, les systèmes de change et les statistiques macroéconomiques et financières. Le FENU a lancé des programmes pour aider les pouvoirs publics locaux à régler les problèmes rencontrés en ce qui concerne les achats et l'administration financière.

105. Pour ce qui est de la lutte contre la corruption, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a contribué à la diffusion de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les PMA, notamment en évaluant les législations et pratiques nationales en vigueur contre la corruption afin d'en relever les lacunes et par la réforme ou la formulation de législations adaptées. De nombreux PMA ont bénéficié de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs (initiative StAR), lancée conjointement par l'UNODC et la Banque mondiale pour prévenir le blanchiment d'avoirs volés et en faciliter le recouvrement.

III. Progrès sur la voie d'un retrait de la liste des PMA et d'une transition sans heurt

106. Lors de son examen triennal de la liste des PMA en 2012, le Comité des politiques de développement a indiqué que six PMA remplissaient les critères requis pour en être retirés. Ce sont des pays qui soit dépassent les seuils fixés pour deux des trois critères prévus, à savoir le revenu national brut par habitant, l'indice de capital humain ou l'indice de vulnérabilité économique, soit ne remplissent que le critère de revenu avec un revenu national par habitant plus de deux fois supérieur au seuil fixé pour un retrait de la liste. Le Samoa remplit toujours les critères fixés et sera retiré de la liste en 2014. La Guinée équatoriale dépasse de nouveau le seuil fixé pour le seul critère de revenu, après que le Conseil économique et social a recommandé qu'elle soit retirée de la liste en 2009. Les Tuvalu et Vanuatu remplissent les critères fixés pour la troisième fois et dépassent les seuils prévus en termes de revenu et d'indice de capital humain. Kiribati dépasse les seuils fixés pour les revenus et l'indice de capital humain tandis que l'Angola remplit le seul critère de revenu, de sorte que ces deux pays atteignent pour la première fois les seuils de sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

107. Dans sa résolution 65/171, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui rendre compte des stratégies nationales de transition mises en place par les gouvernements des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés et

des mesures prises par leurs partenaires de développement et leurs partenaires commerciaux. Dans sa résolution 59/209, l'Assemblée a identifié de grands domaines dans lesquels il serait souhaitable que la communauté internationale prenne des mesures de soutien pour permettre une transition sans heurt. Il s'agit notamment de prolonger l'accès aux marchés de l'Union européenne en franchise de droits et hors quota dans le cadre de l'initiative Tout sauf les armes pendant au moins trois années supplémentaires après la sortie de la liste des pays les moins avancés. Le Conseil d'administration du Fonds européen d'investissement a décidé de prolonger de trois ans l'accès au programme pour les pays sortis de la liste, avec possibilité d'une nouvelle prolongation au cas par cas. De même, l'accès au Fonds pour les pays les moins avancés du FEM peut être élargi aux pays sortis de la liste lorsque des projets sont déjà en cours d'exécution. En 2011, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 65/286, d'étendre l'aide octroyée par l'ONU au titre des frais de voyage, dans la limite des ressources existantes, aux pays admis au retrait de la liste des pays les moins avancés, pour une période dépendant de l'état de développement du pays et ne dépassant pas trois ans.

108. La CNUCED et les commissions régionales compétentes des Nations Unies ont aidé les pays sortant de la liste à formuler et adopter des stratégies de transition en analysant dans quelle mesure il était pour eux nécessaire de continuer à recevoir le traitement réservé aux PMA pour pouvoir poursuivre leurs progrès en matière de développement. Un grand nombre de partenaires multilatéraux et bilatéraux ont participé aux consultations avec les partenaires de développement et les partenaires commerciaux sur la stratégie de transition du Cap-Vert et des Maldives.

109. En 2006, le Cap-Vert a constitué un groupe de donateurs lui apportant leur soutien pour préparer sa stratégie de transition, avec le concours du PNUD. Il a adopté une déclaration appuyant le programme de transformation socioéconomique du Cap-Vert compte tenu des retombées sur le plan économique du retrait du pays de la liste des pays les moins avancés en 2007. Le montant total de l'APD à destination du Cap-Vert est passé de 172 millions de dollars en 2007 à 337 millions en 2010, certains partenaires ayant réduit leur aide tandis que d'autres l'ont maintenue aux niveaux passés ou même augmentée. L'Union européenne a prolongé les conditions de traitement octroyées dans le cadre de l'initiative Tout sauf les armes pour deux ans supplémentaires – jusqu'en janvier 2012 – après l'expiration de la période de prolongation générale de trois ans. D'autres partenaires commerciaux ont prolongé leur système de préférences commerciales à l'égard du Cap-Vert ou y mettent fin de manière progressive. L'accès du Cap-Vert au FEI a été prolongé de trois ans. Pour les Maldives, le processus était moins formel, mais plusieurs partenaires commerciaux ont prolongé leurs systèmes de préférences commerciales, et l'accès du pays au FEI a été prolongé. Le Samoa a entrepris de formuler une stratégie de transition.

110. Lorsque le retrait de la liste des pays les moins avancés est recommandé, les pays en question restent extrêmement vulnérables et connaissent des handicaps structurels, en dépit des progrès considérables qu'ils ont accomplis. Mais rien n'est sûr sur le type de soutien que les pays sortis de la liste recevront de la part de leurs partenaires de développement et de leurs partenaires commerciaux. Par ailleurs, la résolution 59/209 de l'Assemblée générale n'est appliquée que de manière limitée, laissant l'initiative aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés. Il n'y a quasiment pas non plus de mesures de suivi pour s'assurer que le processus de transition se fait bien sans heurt.

111. Pour pallier ces lacunes, l'Assemblée générale a adopté en décembre 2011 la résolution 66/213, par laquelle elle a créé un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'étudier plus avant et de renforcer le processus de transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés. Le groupe de travail a tenu plusieurs réunions de fond en 2012.

IV. Conclusions et recommandations

112. Conformément à l'objectif ambitieux fixé dans le Programme d'action d'Istanbul de parvenir à ce que la moitié des PMA remplissent les critères fixés pour leur sortie de la catégorie, il faut adopter davantage de mesures incitatives en faveur de ces pays et renforcer le processus en vigueur. D'une part, leurs partenaires de développement et leurs partenaires commerciaux devraient envisager de prolonger les mesures de soutien financier, technique ou commercial spécifiques pour tous les pays sortis de la catégorie ou d'y mettre fin de manière progressive. D'autre part, les pays sortant de la catégorie doivent recevoir un soutien pour formuler, mettre en œuvre et évaluer leurs stratégies de transition sans heurt. L'Assemblée générale voudra donc peut-être envisager d'adopter une résolution faisant fond sur les recommandations du groupe de travail spécial en ce qui concerne le processus de transition sans heurt.

113. Bien que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ait eu lieu il y a seulement un an, les PMA et leurs partenaires de développement ont commencé d'intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans leurs stratégies respectives de développement et de coopération au service du développement. Les PMA devraient s'efforcer d'intégrer encore plus systématiquement le Programme d'action d'Istanbul dans leurs stratégies nationales en vue de sa pleine application. De même, les partenaires de développement devraient considérer les PMA comme prioritaires et s'efforcer de répondre à leurs besoins les plus urgents.

114. Nombreux sont les organismes des Nations Unies qui ont décidé d'appliquer le Programme d'action d'Istanbul et y ont consacré plusieurs réunions. Pour permettre la prise en compte systématique du Programme d'action d'Istanbul, les organismes des Nations Unies doivent prendre davantage de mesures de soutien à l'échelle nationale. Une meilleure reconnaissance du statut de PMA, notamment par les institutions financières internationales, serait aussi un facteur positif.

115. Par ailleurs, d'autres acteurs concernés, comme les parlements, la société civile et le secteur privé, ont commencé d'appliquer le Programme d'action d'Istanbul dans leurs domaines de compétence respectifs. Il convient toutefois d'accélérer et de mieux intégrer ces processus, notamment en améliorant la diffusion de l'information. Il faut aussi multiplier les activités de sensibilisation pour mieux faire comprendre aux différentes parties prenantes la teneur du Programme d'action d'Istanbul et son importance.

116. Des progrès ont été accomplis dans tous les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul pendant la décennie 2001-2010, mais dans la plupart des cas, ils ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs et cibles fixés. Les PMA et leurs partenaires de développement devraient faire preuve

d'audace dans l'application des mesures convenues au titre des huit domaines prioritaires pour que l'objectif d'ensemble du Programme d'action d'Istanbul puisse être atteint. On peut tirer les conclusions suivantes des tendances observées à l'heure actuelle qui ont été décrites plus haut :

a) Le renforcement des capacités productives – notamment dans le secteur agricole – doit être au cœur des stratégies de développement des PMA et facilité par leurs partenaires de développement, l'accent étant mis sur le développement de l'infrastructure, les réformes institutionnelles et les politiques de création d'emplois;

b) Il est crucial d'améliorer l'accès au savoir et aux technologies pour permettre des transformations structurelles, en accordant la priorité à la création d'une banque des technologies et d'un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation;

c) Les engagements pris en ce qui concerne l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota, la réduction des barrières non tarifaires et l'initiative Aide pour le commerce ainsi que les décisions récentes de l'OMC doivent être appliqués en fonction des priorités;

d) Le développement humain et social doit être encore renforcé en mettant l'accent sur la qualité des services fournis et l'élargissement de la couverture des dispositifs de protection sociale. Il faut à cet égard prêter attention aux inégalités relatives à l'origine géographique, au sexe et au statut économique et social;

e) Il importe d'améliorer la résilience des pays face aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles, notamment en apportant un soutien ciblé et adéquat aux PMA en temps opportun, en encourageant l'apprentissage mutuel et les échanges d'expériences en ce qui concerne la gestion des chocs ainsi qu'en promouvant la diversification économique;

f) Il faut faire en sorte que le Fonds de Copenhague pour le climat soit plus rapidement opérationnel, en prévoyant l'allocation d'un montant minimal aux PMA, et mobiliser davantage de ressources pour permettre aux PMA de s'adapter aux changements climatiques;

g) Il importe de promouvoir la recherche sur les changements climatiques pour mieux comprendre leurs répercussions à l'échelle mondiale et régionale et il serait souhaitable de mettre à la disposition des PMA des technologies vertes, notamment en ce qui concerne la production d'énergie renouvelable;

h) Il importe de redoubler d'efforts pour augmenter le volume et la qualité des soutiens financiers. Les pays donateurs et les pays en développement qui ont les moyens de le faire devraient fixer des cibles de plus en plus ambitieuses en ce qui concerne le niveau de l'aide apportée aux PMA pour inverser la tendance récente au déclin des flux nets d'APD bilatérale à destination de ce groupe de pays. L'allocation de l'APD aux différents pays doit aussi tenir compte des circonstances et fragilités particulières qui sont les leurs. L'APD devrait être aussi mise à profit pour promouvoir les autres formes de financement, comme les IED et les transferts de fonds;

i) Il faut non seulement améliorer la gouvernance des PMA mais aussi renforcer leur participation aux instances décisionnaires internationales pour qu'ils puissent se faire entendre.

117. Pour améliorer le suivi de l'application du Programme d'action d'Istanbul, il convient d'examiner comme il se doit les priorités qui y sont définies lors des réunions internationales pertinentes. Il serait souhaitable de renforcer les plates-formes existantes pour débattre du nouveau partenariat en faveur des PMA comme le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social de l'ONU. Par ailleurs, il faut aussi disposer de davantage de données pour suivre les progrès accomplis sur la voie des objectifs et cibles fixés dans le Programme d'action d'Istanbul.

Annexe I

Liste des indicateurs concernant le suivi, l'application et l'examen du Programme d'action d'Istanbul et la suite qui y est donnée

Le Programme d'action d'Istanbul articule une vision propre à assurer la croissance et le développement durables dans les pays les moins avancés (PMA) pendant la prochaine décennie, en mettant l'accent sur huit domaines d'action prioritaires. Des objectifs et des cibles quantitatifs et qualitatifs, au total 47, sont fixés pour chacun de ces domaines prioritaires. Ils correspondent par ailleurs largement aux critères utilisés pour identifier les pays les moins avancés, à savoir le revenu par habitant, les avoirs humains et la vulnérabilité économique. Le Programme d'action d'Istanbul prévoit la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle efficaces et complémentaires à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ces mécanismes ne peuvent être efficaces que s'ils s'appuient sur des indicateurs pour lesquels on dispose de données comparables dans le temps et entre pays et faciles à collecter et interpréter.

En consultation avec certains organismes des Nations Unies et des organisations internationales, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a créé, dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations, un groupe de travail chargé d'établir des indicateurs pour permettre de suivre le Programme d'action d'Istanbul, d'y donner suite et d'en examiner les résultats. Ce groupe de travail a dressé une liste d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie des 47 objectifs et cibles fixés dans les huit domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul en vue de son application d'ensemble.

Le choix des indicateurs proposés découle de trois grandes considérations. Il s'agissait tout d'abord de pouvoir compter sur des indicateurs à l'efficacité avérée de longue date, ce qui impliquait de choisir des indicateurs déjà utilisés dans d'autres cadres mondiaux. Si les cadres existants n'offraient pas les indicateurs requis, on s'est employé à trouver des indicateurs permettant d'obtenir une mesure fiable et précise de l'objectif ou de la cible considérée tout en respectant les normes, recommandations et meilleures pratiques internationales. Le troisième et dernier critère était de garantir dans la mesure du possible que les indicateurs retenus permettent de capturer non seulement les résultats et les produits mais aussi les apports de chacun pour pouvoir évaluer les efforts déployés par les différents acteurs concernés afin de respecter leurs engagements.

Au total, 121 indicateurs quantitatifs ont été identifiés pour les 47 objectifs et cibles du Programme d'action d'Istanbul. Trois autres indicateurs supplémentaires ont été proposés à titre exceptionnel pour suivre le premier objectif du Programme d'action. Aucun indicateur n'a en revanche été spécifiquement recommandé pour les quatre autres objectifs du Programme d'action dans la mesure où les huit domaines d'action prioritaires en reflètent largement la teneur.

Outre les 124 indicateurs quantitatifs proposés dans les 8 domaines prioritaires et pour le premier objectif du Programme d'action, des données qualitatives sont aussi exploitées pour suivre les progrès réalisés sur la voie des objectifs et des cibles fixés dans le Programme d'action.

On peut consulter sur le site Web du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement un fichier décrivant tous les indicateurs proposés et un ensemble de tableaux avec les données disponibles pour ces indicateurs à l'adresse suivante: <http://www.unohrrls.org/en/ldc/962/>. Faute de place, on n'a pu inclure dans le présent rapport qu'un nombre limité d'indicateurs.

Données

Les tableaux figurant dans la présente annexe ont été dressés essentiellement à partir de sources internationales officielles publiées par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les sources publiées sont citées pour chaque tableau. Compte tenu de l'amélioration des sources de données nationales, on a de moins en moins recours aux estimations internationales, si ce n'est pour ajuster les données nationales à des fins de comparaison. Lorsque des sources ont revu leurs données de manière rétrospective, il en a été tenu compte dans les tableaux de sorte qu'il est possible que certaines données diffèrent de celles publiées les années précédentes.

Les totaux et les moyennes pour les pays les moins avancés et les régions en développement sont exprimés en chiffres absolus ou dans la variable économique utilisée en dénominateur.

Notes explicatives

1. Lorsque les années sont séparées par un tiret (comme dans 2001-2010), cela indique normalement que les données sont calculées à partir des moyennes de la période considérée, sauf indication contraire dans les notes. Lorsque les années sont séparées par une barre oblique (comme dans 2009/10), les données utilisées sont celles de l'année la plus récente.
2. Les chiffres ont été arrondis; leurs sommes ne correspondent donc pas nécessairement aux totaux inscrits.

Tableaux statistiques

Tableau 1
Croissance économique et pauvreté

	Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut en dollars constants des États-Unis (en pourcentage)				Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté international
	2001-2004	2005-2009	2010	2001-2010	2001/10
Afrique					
Angola	9,56	13,62	2,30	10,84	54,3
Bénin	3,83	4,40	3,00	3,49	47,3
Burkina Faso	5,78	4,40	9,24	5,03	56,5
Burundi	2,65	4,18	3,90	2,94	81,3
Comores	2,11	1,13	2,10	1,71	46,1
Djibouti	3,21	5,17	..	3,71	18,8
Érythrée	0,57	-1,50	2,20	0,04	..
Éthiopie	4,10	10,46	10,14	7,54	47,3
Gambie	3,44	4,56	5,01	3,25	34,3
Guinée	3,83	2,21	1,93	2,52	56,7
Guinée-Bissau	-2,18	2,89	3,47	1,25	48,8
Guinée équatoriale	23,39	9,42	0,95	11,55	..
Lesotho	28,87	4,12	3,30	10,32	43,4
Libéria	-9,92	7,21	5,51	0,71	83,7
Madagascar	0,30	3,34	1,57	2,03	72,1
Malawi	4,22	7,42	7,10	5,17	73,9
Mali	4,57	4,77	4,50	4,33	1,5
Mauritanie	3,94	3,58	5,01	3,65	56,3
Mozambique	7,57	7,31	7,20	6,73	21,2
Niger	2,78	4,11	8,81	3,79	55,1
Ouganda	7,33	8,78	5,18	6,83	45,9
République centrafricaine	-2,47	2,80	3,30	0,92	62,6
République démocratique du Congo	5,29	5,08	7,24	4,97	59,2
République-Unie de Tanzanie	7,29	6,83	6,98	6,33	78,2
Rwanda	6,81	7,46	7,50	6,68	54,5
Sao Tomé-et-Principe	7,84	5,61	4,50	5,59	..
Sénégal	4,37	3,29	4,17	3,59	28,6
Sierra Leone	14,41	5,60	4,95	7,68	38,9
Somalie	..	..	..	..	..
Soudan	4,75	8,03	4,45	5,68	..
Tchad	18,48	-0,40	4,30	7,19	61,9

	Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut en dollars constants des États-Unis (en pourcentage)				Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté international
	2001-2004	2005-2009	2010	2001-2010	2001/10
Togo	3,28	2,98	3,37	2,63	38,7
Zambie	4,59	6,13	7,61	5,10	64,5
Moyenne de l'Afrique	5,94	7,84	5,38	7,21	53,8
Asie et Pacifique					
Afghanistan	11,85	11,37	8,20	11,48	..
Bangladesh	5,30	6,25	6,07	5,28	53,7
Bhoutan	8,11	8,92	7,44	7,70	26,2
Cambodge	8,39	6,85	5,96	7,17	34,3
Îles Salomon	-0,02	5,84	7,00	4,39	53,4
Kiribati	2,07	0,13	1,80	1,40	..
Myanmar	12,71	11,48	10,42	10,86	67,4
Népal	3,37	4,32	4,55	3,39	..
République populaire démocratique lao	6,05	7,77	9,44	6,58	39,0
Samoa	5,26	0,69	1,71	2,24	76,7
Timor-Leste	-1,66	5,34	7,42	4,14	45,2
Tuvalu	3,35	3,01	-1,87	0,66	..
Vanuatu	0,00	5,86	3,05	3,51	..
Yémen	3,89	3,48	..	3,38	17,5
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	5,78	6,21	6,03	6,19	50,44
Haïti	-1,15	2,33	-5,05	0,23	54,9
Moyenne de tous les pays les moins avancés	5,61	7,00	5,49	6,6	52,5

Source : Division de statistique (<http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>).

Note : Les chiffres figurant dans la colonne « Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté international » correspondent aux moyennes de tous les chiffres disponibles pour 2001 et 2010.

Tableau 2
Capacité productive

	<i>Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Part de la valeur ajoutée des services dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Croissance annuelle moyenne de la production d'électricité par habitant (en pourcentage)</i>
	2001	2009/10	2001-2010	2000	2009/10	2001-2010	2000	2009/10	2001-2010	2001-2009
Afrique										
Angola	3,87	5,79	4,51	8,16	10,00	8,42	26,96	27,14	25,10	8,88
Bénin	9,19	..	8,28	35,53	..	33,13	50,03	..	53,16	5,23
Burkina Faso	12,98	..	14,12	36,62	..	34,55	44,13	..	43,74	..
Burundi	8,77	..	8,60	39,52	..	39,01	41,45	..	41,89	..
Comores	4,57	4,29	4,33	49,96	46,31	48,36	38,32	41,58	39,75	..
Djibouti	2,61	..	2,59	3,54	..	3,61	80,81	..	80,07	..
Érythrée	10,54	5,65	8,06	17,90	14,53	18,48	60,22	63,03	59,48	-0,68
Éthiopie	5,72	5,24	5,07	47,67	47,68	46,05	39,31	38,03	40,76	6,79
Gambie	5,19	4,96	5,13	36,26	26,93	30,26	50,83	57,34	55,42	..
Guinée	4,20	4,76	4,04	22,02	13,03	22,00	43,49	39,59	37,48	..
Guinée-Bissau	10,16	..	10,38	51,41	..	54,35	35,77	..	32,67	..
Guinée équatoriale	6,18	13,58	8,49	7,20	3,18	4,05	4,26	4,22	3,71	..
Lesotho	19,32	15,65	19,90	13,19	7,90	9,34	53,20	57,93	55,78	..
Libéria	7,09	..	10,29	73,30	..	65,96	17,15	..	20,27	..
Madagascar	12,43	14,14	13,79	27,89	29,11	28,11	57,52	54,89	56,26	..
Malawi	11,53	10,05	10,44	38,78	30,53	33,40	44,53	53,36	49,51	..
Mali	3,09	..	3,12	37,80	..	36,86	35,84	..	38,15	..
Mauritanie	6,72	3,95	4,90	26,98	20,16	22,24	46,61	42,83	43,60	..
Mozambique	13,89	13,08	14,96	22,51	31,85	28,21	51,68	44,76	46,71	1,95
Niger	6,56	..	6,50	40,01	..	39,74	43,00	..	43,23	..
Ouganda	7,53	8,31	7,63	29,69	24,25	25,13	47,74	50,28	50,10	..
République centrafricaine	6,84	..	7,24	54,30	56,48	55,15	30,08	28,71	30,17	..
République démocratique du Congo	4,86	5,49	5,83	59,74	42,91	47,31	20,09	33,05	27,95	0,49
République-Unie de Tanzanie	8,98	9,83	8,93	32,87	28,15	31,00	47,83	47,31	46,39	3,81

	<i>Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Part de la valeur ajoutée des services dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Croissance annuelle moyenne de la production d'électricité par habitant (en pourcentage)</i>
	<i>2001</i>	<i>2009/10</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2000</i>	<i>2009/10</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2000</i>	<i>2009/10</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2001-2009</i>
Rwanda	6,91	6,36	6,64	37,34	33,85	36,34	48,51	51,75	49,74	..
Sao Tomé-et-Principe	5,70	..	6,13	19,68	..	20,01	63,46	..	61,33	..
Sénégal	16,90	12,77	14,87	18,51	16,71	16,11	56,96	61,14	60,37	2,49
Sierra Leone	2,98	..	3,31	47,07	48,97	49,05	27,20	30,37	27,24	..
Somalie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Soudan	7,92	5,62	6,84	42,82	23,63	32,86	38,03	43,33	40,21	8,77
Tchad	9,56	..	6,98	41,81	..	23,55	44,61	..	35,95	..
Togo	8,89	..	9,36	37,74	..	40,28	45,03	..	38,81	-1,94
Zambie	11,08	9,16	11,03	22,12	9,16	20,70	52,30	53,61	46,90	0,80
Moyenne de l'Afrique	8,27	7,62	8,01	32,47	24,46	27,87	41,84	42,04	40,82	2,94
Asie et Pacifique										
Afghanistan	..	13,12	15,17	..	29,92	36,51	..	47,92	40,12	..
Bangladesh	15,61	17,89	16,86	24,10	18,59	20,49	49,96	52,96	52,07	8,73
Bhoutan	8,30	8,43	8,01	27,66	18,75	23,20	35,81	38,08	36,72	..
Cambodge	17,67	15,62	17,96	36,17	36,02	33,63	40,35	40,73	41,04	9,30
Îles Salomon	7,93	3,76	5,61	24,01	38,94	36,35	63,69	55,00	55,03	..
Kiribati	4,88	6,20	5,12	22,58	28,62	26,17	65,84	61,84	64,79	..
République populaire démocratique lao	17,91	7,64	12,81	51,25	33,03	40,72	25,06	36,77	32,90	..
Myanmar	7,83	19,52	13,45	57,07	36,36	45,92	32,35	37,64	35,63	2,18
Népal	9,29	6,64	8,00	37,64	36,08	35,83	44,56	48,49	46,87	4,46
Samoa	16,00	10,04	13,98	14,89	9,77	12,62	58,02	61,98	58,18	..
Timor-Leste	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Tuvalu	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Vanuatu	4,50	3,04	3,92	23,53	19,71	21,80	67,42	70,40	69,66	..
Yémen	5,32	..	5,08	11,49	..	12,30	46,86	..	47,01	4,75

	<i>Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Part de la valeur ajoutée des services dans le produit intérieur brut (en pourcentage)</i>			<i>Croissance annuelle moyenne de la production d'électricité par habitant (en pourcentage)</i>
	<i>2001</i>	<i>2009/10</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2000</i>	<i>2009/10</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2000</i>	<i>2009/10</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2001-2009</i>
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	15,15	16,38	15,89	26,97	21,82	23,41	48,01	51,23	50,23	7,41
Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0,99
Moyenne de tous les pays les moins avancés	10,58	11,54	11,03	29,21	23,27	25,84	44,47	46,06	44,58	4,83

Source : Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (http://www.unido.org/index.php?id=4835&ucg_no64=1/data/ida.cfm).

Tableau 3
Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (en pourcentage)		Terres agricoles irriguées (en pourcentage du total des terres agricoles)		Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, écart en pourcentage
	2000/01	2006/09	2004	2007/09	2001/02-2009/10
Afrique					
Angola	27,50	..	..	..	1,84
Bénin	21,50	20,20	..	..	..
Burkina Faso	..	26,00	..	..	..
Burundi	38,90	..	..	..	..
Comores	25,00	..	..	..	-3,65
Djibouti	..	29,60	..	..	..
Érythrée	..	..	..	..	-3,37
Éthiopie	42,00	..	0,37	0,49	0,02
Gambie	15,40	15,80	..	..	-9,33
Guinée	29,10	20,80	..	..	-9,00
Guinée-Bissau	21,90	17,40	..	..	..
Guinée équatoriale	15,70	..	..	..	-4,02
Lesotho	15,00	..	..	..	-5,28
Libéria	22,80	20,40	..	..	..
Madagascar	..	..	2,18	2,18	1,22
Malawi	21,50	15,50	..	0,53	-8,26
Mali	30,10	27,90	..	..	..
Mauritanie	30,40	16,70	..	..	-6,82
Mozambique	..	..	..	..	9,35
Niger	43,60	39,90	..	..	..
Ouganda	19,00	16,40	..	..	-5,44
République centrafricaine	21,80	..	..	..	2,18
République démocratique du Congo	33,60	28,20	..	..	-16,84
République-Unie de Tanzanie	..	..	..	..	-4,72
Rwanda	20,30	..	..	..	-3,48
Sao Tomé-et-Principe	10,10	13,10	..	..	..
Sénégal	20,30	..	0,69	..	-1,80
Sierra Leone	24,70	21,30	..	..	1,89
Somalie	22,80	32,80	..	..	..
Soudan	38,40	31,70	1,23	1,04	-19,19
Tchad	29,40	..	..	..	..

	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (en pourcentage)		Terres agricoles irriguées (en pourcentage du total des terres agricoles)		Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, écart en pourcentage
	2000/01	2006/09	2004	2007/09	2001/02-2009/10
Togo	..	22,30	..	..	..
Zambie	..	14,90	..	..	-12,96
Moyenne, Afrique	28,37	20,22	0,85	0,81	-8,01
Asie et Pacifique					
Afghanistan	..	..	5,50	4,84	-15,24
Bangladesh	45,40	41,30	51,35	..	-5,51
Bhoutan	..	12,00	6,79	6,76	-8,91
Cambodge	39,50	28,80	..	..	-0,15
Îles Salomon	..	11,50	..	..	14,93
Kiribati	..	..	..	..	6,03
Myanmar	30,10	..	23,20	24,76	-20,71
Népal	43,00	38,80	27,74	27,74	-1,56
République populaire démocratique lao	36,40	31,60	..	..	-18,22
Samoa	..	..	..	..	-5,11
Timor-Leste	..	..	..	..	..
Tuvalu	..	1,60	..	..	..
Vanuatu	..	11,70	..	..	-3,82
Yémen	..	..	2,87	..	..
Moyenne, Asie et Pacifique	45,02	27,79	37,71	19,89	-5,09
Haïti	13,90	18,90	..	..	..
Moyenne de tous les pays les moins avancés	38,10	23,64	23,22	8,76	-5,94

Source : Indicateurs du développement dans le monde (<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>).

Note : Pour l'indicateur « Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, écart en pourcentage », le signe « - » indique une baisse de la part de la valeur ajoutée entre 2001/02 et 2009/10. Pour l'indicateur « Terres agricoles irriguées », les moyennes de l'Asie et du Pacifique et de tous les pays les moins avancés ne sont pas directement comparables dans le temps car on ne dispose pas de données sur le Bangladesh pour 2007/09.

Tableau 4
Commerce et produits de base

	<i>Part des exportations des pays les moins avancés dans les exportations mondiales (en pourcentage)</i>			<i>Exportations des produits de base (en pourcentage du total des exportations)</i>		
	2001	2005	2010	2001	2005	2009/10
Afrique						
Angola	0,1055	0,2299	0,3511	..	..	..
Bénin	0,0060	0,0055	0,0079	82,89	90,77	..
Burkina Faso	0,0036	0,0045	0,0085	82,95	92,28	90,92
Burundi	0,0006	0,0006	0,0007	..	93,66	93,85
Comores	0,0003	0,0001	0,0001	96,04	..	..
Djibouti	0,0005	0,0004	0,0006	..	..	7,23
Érythrée	0,0003	0,0001	0,0001	49,28	..	..
Éthiopie	0,0073	0,0086	0,0147	86,57	..	90,18
Gambie	0,0002	0,0001	0,0001	96,38	..	60,89
Guinée	0,0118	0,0081	0,0082	71,67	87,42	..
Guinée-Bissau	0,0010	0,0009	0,0008	..	..	..
Guinée équatoriale	0,0280	0,0673	0,0689	..	..	..
Lesotho	0,0045	0,0062	0,0054	17,30	..	..
Libéria	0,0021	0,0013	0,0015	..	..	..
Madagascar	0,0150	0,0081	0,0072	54,26	43,85	45,97
Malawi	0,0073	0,0049	0,0070	89,76	83,55	91,03
Mali	0,0117	0,0105	0,0154	76,48	82,63	78,55
Mauritanie	0,0057	0,0060	0,0133	..	..	88,30
Mozambique	0,0114	0,0170	0,0210	89,94	93,47	94,21
Niger				91,69	83,65	85,34
Ouganda	0,0073	0,0077	0,0106	94,46	88,45	77,12
République centrafricaine	0,0023	0,0012	0,0009	50,96	62,18	..
République démocratique du Congo	0,0142	0,0229	0,0348	..	..	..
République-Unie de Tanzanie	0,0138	0,0160	0,0242	83,30	85,73	75,56
Rwanda	0,0014	0,0012	0,0020	97,32	96,60	92,36
Sao Tomé-et-Principe	0,0000	0,0001	0,0001	..	..	..
Sénégal	0,0162	0,0150	0,0142	70,80	54,78	59,81
Sierra Leone	0,0005	0,0015	0,0022	..	..	..
Somalie				..	..	..
Soudan	0,0274	0,0460	0,0751	98,66	99,36	99,30
Tchad	0,0031	0,0294	0,0226	..	..	..
Togo	0,0058	0,0063	0,0053	50,32	41,89	25,66
Zambie	0,0159	0,0173	0,0473	85,53	91,20	93,36
Afrique	0.3308	0.5445	0.7716	83.51	84.78	77.96

	<i>Part des exportations des pays les moins avancés dans les exportations mondiales (en pourcentage)</i>			<i>Exportations des produits de base (en pourcentage du total des exportations)</i>		
	2001	2005	2010	2001	2005	2009/10
Asie et Pacifique						
Afghanistan	0,0011	0,0037	0,0028	..	..	..
Bangladesh	0,0982	0,0886	0,1259	7,22	8,71	..
Bhoutan				..	50,19	30,49
Cambodge	0,0242	0,0295	0,0330	3,58	2,52	3,85
Îles Salomon	0,0008	0,0010	0,0015	..	..	..
Kiribati	0,0001	0,0000	0,0001	..	85,58	..
Myanmar	0,0385	0,0364	0,0574	..	..	..
Népal	0,0119	0,0082	0,0056	..	..	27,74
République populaire démocratique lao	0,0052	0,0053	0,0105	..	..	..
Samoa	0,0010	0,0008	0,0004	32,77	23,32	21,71
Timor-Leste	0,0000	0,0001	0,0001	..	96,38	..
Tuvalu	0,0000	0,0000	0,0000	..	..	..
Vanuatu	0,0003	0,0004	0,0003	..	..	..
Yémen	0,0545	0,0535	0,0571	97,57	98,40	98,32
Asie et Pacifique	0,0842	0,0766	0,1072	7,21	9,27	16,79
Haïti	0,0044	0,0045	0,0038	..	..	..
Tous les pays les moins avancés	0,4194	0,6256	0,8826	55,34	53,94	67,28

Source : Indicateurs du développement dans le monde (<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>) et Organisation mondiale du commerce (OMC) (<http://stat.wto.org/Home/WSDBHome.aspx?Language=>).

Note : Les chiffres pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour tous les pays les moins avancés sont des totaux dans les trois premières colonnes et des moyennes dans les trois dernières.

Tableau 5
Développement humain (enseignement et formation)

	Taux brut d'admission dans le primaire (en pourcentage)			Taux brut de scolarisation en secondaire			Rapport élèves/enseignant dans le primaire			Rapport élèves/enseignant dans le secondaire		
	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11
Afrique												
Angola	..	..	165	17	16	31	..	..	46	19	..	39
Bénin	106	112	153	25	37	..	54	47	46	22	..	..
Burkina Faso	47	72	89	10	13	23	47	47	48	..	..	26
Burundi	76	94	161	11	14	25	50	49	51	..	23	30
Comores	101	89	..	..	46	..	38	35	..	..	14	..
Djibouti	37	46	60	16	23	36	..	35	35	..	..	28
Érythrée	62	59	42	25	30	32	45	48	38	52	51	39
Éthiopie	84	143	137	17	25	36	..	..	54	..	..	43
Gambie	99	92	88	..	..	54	39	37	..	..	..	..
Guinée	65	87	104	19	31	..	44	45	42	..	34	..
Guinée-Bissau	..	..	166	..	34	..	..	..	52	..	..	..
Guinée équatoriale	..	93	92	28	..	..	43	..	27	..	..	..
Lesotho	128	100	99	32	37	46	47	42	34	..	17	..
Libéria	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Madagascar	113	184	184	..	22	..	47	54	40	..	22	..
Malawi	189	163	154	33	28	32	..	..	79	..	..	..
Mali	61	69	79	..	24	39	63	54	48	..	..	25
Mauritanie	96	117	105	21	23	24	42	40	37	26	31	..
Mozambique	118	145	164	7	13	25	66	66	58	..	32	35
Niger	47	62	95	7	10	13	42	44	39	24	27	30
Ouganda	180	159	155	..	..	..	46	56	51	..	..	..
République centrafricaine	..	68	107	12	..	13	..	89	84	..	..	52
République démocratique du Congo	..	..	111	..	..	38	..	..	37	..	..	16
République-Unie de Tanzanie	109	108	96	34	55	56	51	..	30	28	24	23

	Taux brut d'admission dans le primaire (en pourcentage)			Taux brut de scolarisation en secondaire			Rapport élèves/enseignant dans le primaire			Rapport élèves/enseignant dans le secondaire		
	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11
Rwanda	122	191	184	11	16	32	51	69	65	26	29	29
Sao Tomé-et-Principe	116	110	112	..	46	59	34	31	30	..	22	20
Sénégal	80	94	103	17	23	37	51	42	34	25	26	32
Sierra Leone	..	..	127	28	..	..	37	..	31	27	..	..
Somalie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Soudan	52	60	..	29	32	..	24	29	..	22	22	..
Tchad	80	98	119	13	16	26	71	63	56	36	34	32
Togo	108	107	154	80	..	..	18	..	..	..	..	..
Zambie	92	128	115	..	..	..	55	66	58	..	..	..
Moyenne de l'Afrique	94	111	131	21	27	35	47	50	47	26	26	31
Asie et Pacifique												
Afghanistan	..	84	108	11	17	46	..	..	44	..	..	..
Bangladesh	..	..	..	..	..	..	..	47	43	37	24	28
Bhoutan	83	100	102	44	45	70	39	31	25	32	28	21
Cambodge	146	137	143	19	35	46	53	53	48	20	..	..
Îles Salomon	..	..	..	25	31	..	..	..	..	..	..	..
Kiribati	113	133	..	79	88	..	24	25	..	21	17	..
Myanmar	141	133	152	40	47	54	32	31	28	31	33	34
Népal	108	..	..	38	46	..	37	40	30	33	..	..
République populaire démocratique lao	116	121	..	37	45	..	30	31	..	23	25	..
Samoa	114	..	125	80	84	85	25	..	30	21	..	21
Timor-Leste	..	111	141	36	47	..	34	34	41	..	31	..
Tuvalu	107	99	..	16	19	28	54	50	49	18	19	..
Vanuatu	129	..	124	36	..	55	24	..	22	15	..	..
Yémen	92	115	103	45	46	44	..	..	31	..	..	..
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	121	126	134	31	38	50	36	43	39	34	26	30

	<i>Taux brut d'admission dans le primaire (en pourcentage)</i>			<i>Taux brut de scolarisation en secondaire</i>			<i>Rapport élèves/enseignant dans le primaire</i>			<i>Rapport élèves/enseignant dans le secondaire</i>		
	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010/11</i>	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010/11</i>	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010/11</i>	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010/11</i>
Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Moyenne de tous les pays les moins avancés	97	113	132	25	31	39	44	47	44	31	26	31

Source : UNESCO (<http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx>).

Tableau 6
Développement (enseignement et formation – rapports filles/garçons)

	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire			Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire			Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur		
	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11
Afrique									
Angola	..	..	0,81	0,79	..	0,69	..	..	0,83
Bénin	0,68	0,77	0,87	0,47	0,55	..	0,25	..	..
Burkina Faso	0,70	0,78	0,89	0,64	0,69	0,75	0,34	0,44	0,47
Burundi	0,80	0,86	0,99	0,79	0,74	0,72	0,37	0,38	0,55
Comores	0,81	0,86	..	..	0,74	..	..	..	0,72
Djibouti	0,75	0,80	0,89	0,61	0,65	0,78	0,72	0,72	0,66
Érythrée	0,82	0,80	0,82	0,71	0,59	0,76	0,15	..	0,33
Éthiopie	0,68	0,82	0,90	0,66	0,59	0,81	0,27	0,32	0,36
Gambie	0,90	1,02	1,01	..	..	0,95	..	..	..
Guinée	0,70	0,79	0,81	0,39	0,49	..	..	0,23	..
Guinée-Bissau	..	..	0,94	..	..	..	0,19	..	..
Guinée équatoriale	0,95	0,95	0,96	..	..	..	..	..	..
Lesotho	1,01	0,99	0,96	1,27	1,26	1,36	1,74	1,32	..
Libéria	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Madagascar	0,96	0,96	0,98	..	0,96	..	0,83	0,89	0,91
Malawi	0,96	1,01	1,02	0,77	0,81	0,90	0,41	0,55	0,61
Mali	0,71	0,77	0,85	..	0,60	0,68	0,49	0,53	0,40
Mauritanie	0,93	1,00	1,02	0,75	0,85	0,82	0,20	0,33	0,39
Mozambique	0,77	0,84	0,90	0,63	0,69	0,82	..	0,50	..
Niger	0,65	0,69	0,79	0,64	0,64	0,66	..	0,42	0,42
Ouganda	0,97	0,96	1,00	..	..	..	0,31	0,48	0,82
République centrafricaine	0,69	0,70	0,72	..	..	0,59	..	..	0,32
République démocratique du Congo	..	..	0,86	..	..	0,57	..	..	..
République-Unie de Tanzanie	..	0,88	0,92	..	0,95	0,96	..	..	..
Rwanda	1,00	1,04	1,03	1,01	0,89	1,03	0,51	..	0,78
Sao Tomé-et-Principe	0,92	0,95	0,95	..	1,05	1,12	..	..	0,95

	<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire</i>			<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire</i>			<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur</i>		
	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010/11</i>	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010/11</i>	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010/11</i>
Sénégal	0,87	0,95	1,04	0,65	0,74	0,86	..	..	0,59
Sierra Leone	0,71	..	0,95	0,71	..	..	0,40	..	..
Somalie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Soudan	0,82	0,84	..	0,93	0,91	..	..	..	..
Tchad	0,63	0,67	0,73	0,30	0,34	0,41	0,18	0,06	0,17
Togo	1,01	0,94	..	0,86	..	..	..	..	..
Zambie	0,93	0,95	1,00	..	..	..	..	..	..
Moyenne de l'Afrique	0,80	0,86	0,90	0,71	0,73	0,76	0,38	0,44	0,54
Asie et Pacifique									
Afghanistan	..	0,55	0,65	..	0,30	0,47	..	..	..
Bangladesh	..	1,00	1,02	1,04	1,02	1,07	0,51	0,50	..
Bhoutan	0,88	0,95	0,99	0,83	0,89	1,02	0,51	0,53	0,66
Cambodge	0,86	0,90	0,92	0,55	0,72	0,86	0,38	0,46	..
Îles Salomon	0,86	0,88	..	0,75	0,77	..	..	..	..
Kiribati	0,97	0,98	..	1,13	1,08	..	..	..	..
Myanmar	0,97	0,99	0,98	0,94	0,97	1,05	..	..	..
Népal	0,79	0,86	1,02	0,67	0,81	..	0,26	..	0,68
République populaire démocratique lao	0,83	0,85	..	0,69	0,74	..	0,58	0,70	..
Samoa	0,93	..	0,93	1,02	1,03	1,03	0,80	..	..
Timor-Leste	0,79	0,85	0,90	0,46	0,53	..	..	..	..
Tuvalu	0,96	0,98	1,00	0,77	0,80	0,85	0,53	..	..
Vanuatu	0,92	0,91	0,90	0,86	..	0,95	..	..	..

	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire			Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire			Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur		
	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11	2001	2005	2010/11
Yémen	0,60	0,71	0,78	0,39	0,47	0,60	..	0,35	..
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	0,90	0,93	0,96	0,94	0,89	0,97	0,48	0,51	0,68
Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Moyenne de tous les pays les moins avancés	0,81	0,88	0,92	0,80	0,79	0,84	0,42	0,46	0,56

Source : UNESCO (<http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx>).

Tableau 7
Développement humain (population et soins de santé primaires)

	Taux de mortalité infantile (0 à 1 an) pour 1 000 naissances vivantes			Taux de mortalité maternelle (0 à 1 an) pour 100 000 naissances			Taux d'utilisation de contraceptifs (femmes âgées de 15 à 49 ans)	Prévalence du VIH (chez les 15-49 ans)		
	2001	2005	2010	2000	2005	2008	2001-2010	2001	2005	2009
Afrique										
Angola	116	108	98	880	720	610	6	1,9	1,9	2
Bénin	87	81	73	560	460	410	18	1,4	1,4	1,2
Burkina Faso	98	95	93	650	600	560	16	2,1	2,1	1,2
Burundi	99	94	88	1200	1100	970	14	5	5	3,3
Comores	74	69	63	390	360	340	..	0	0	0,1
Djibouti	82	78	73	330	320	300	16	2,9	2,9	2,5
Érythrée	58	50	42	420	330	280	8	1,2	1,2	0,8
Éthiopie	85	77	68	750	560	470	15	0,6	0,6	2
Gambie	65	61	57	560	460	400	18	1,7	1,7	1,3
Guinée	103	93	81	920	780	680	8	2	2	2,5
Guinée équatoriale	96	89	81	480	320	280	..	1,9	1,9	5
Guinée-Bissau	105	99	92	1100	1100	1000	10	2,6	2,6	1,9
Lesotho	87	83	65	470	570	530	41	3,1	3,1	1,5
Libéria	110	92	74	1100	1100	990	11	0,2	0,2	0,2
Madagascar	63	53	43	580	490	440	34	13,8	13,8	11
Malawi	94	77	58	770	620	510	37	0	0	0
Mali	112	106	99	980	880	830	8	1,6	1,6	1
Mauritanie	77	76	75	640	590	550	9	0,6	0,6	0,7
Mozambique	117	106	92	780	640	550	16	9,4	9,4	11,5
Niger	95	84	73	1100	910	820	11	1	1	0,8
Ouganda	85	75	63	640	510	430	22	7	7	6,5
République centrafricaine	114	111	106	900	910	850	19	8,9	8,9	4,7
République démocratique du Congo	117	117	112	850	740	670	26	..	..	..
Rwanda	100	79	59	1100	720	540	27	3,7	3,7	2,9
Sao Tomé-et-Principe	57	55	53	..	..	..	35	..	..	..
Sénégal	62	56	50	560	460	410	12	0,6	0,6	0,9
Sierra Leone	139	128	114	1300	1100	970	7	1,1	1,1	1,6
Somalie	108	108	108	1200	1200	1200	15	0,3	0,3	0,7
Soudan	72	69	66	770	760	750	8	0,4	0,4	1,1
Tanzanie	77	65	50	920	860	790	30	7,1	7,1	5,6
Tchad	105	102	99	1300	1200	1200	3	3,2	3,2	3,4

	Taux de mortalité infantile (0 à 1 an) pour 1 000 naissances vivantes			Taux de mortalité maternelle (0 à 1 an) pour 100 000 naissances			Taux d'utilisation de contraceptifs (femmes âgées de 15 à 49 ans)	Prévalence du VIH (chez les 15-49 ans)		
	2001	2005	2010	2000	2005	2008	2001-2010	2001	2005	2009
Togo	75	71	66	450	380	350	17	3,6	3,6	3,2
Zambie	91	84	69	600	560	470	38	14,3	14,3	13,5
Moyenne de l'Afrique	92,64	85,55	76,48	811,49	698,77	628,09	23	3,88	3,88	3,77
Asie et Pacifique										
Afghanistan	104	104	103	1800	1500	1400	16	..	..	..
Bangladesh	60	49	38	500	420	340	56	0	0	0
Bhoutan	63	53	44	420	260	200	35	0	0	0,2
Cambodge	73	58	43	470	350	290	45	1,2	1,2	0,5
Îles Salomon	28	26	23	110	110	100	21	..	..	..
Kiribati	49	44	39	..	..	..	22	0	0	0,2
Myanmar	62	57	50	290	250	240	37	0,8	0,8	0,6
Népal	61	51	41	550	440	380	42	0,5	0,5	0,4
République démocratique populaire lao	62	52	42	790	650	580	38	24,5	24,5	23,6
Samoa	19	19	17	..	..	..	29	..	..	..
Timor-Leste	77	62	46	520	420	370	15	..	..	..
Tuvalu	34	31	27	..	..	..	31	..	..	..
Vanuatu	19	15	12	..	..	..	38	..	..	..
Yémen	70	64	57	340	250	210	25	..	..	..
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	64,15	55,72	47,26	583,19	494,08	435,91	39	0,81	0,81	0,81
Haïti	76	67	70	450	350	300	32	..	..	..
Moyenne de tous les pays	82,00	74,67	66,33	701,04	616,58	551,97	32	2,68	2,68	2,67

Source : Division de statistique (<http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>).

Tableau 8
Développement humain (développement de la jeunesse)

	Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans)		
	2000/01	2009	2001-2010
Afrique			
Angola	72,19	73,12	72,66
Bénin	..	54,33	49,82
Burkina Faso	..	..	34,48

Burundi	73,33	76,58	76,58
Comores	80,19	85,27	85,27
Djibouti	..	..	..
Érythrée	..	88,66	83,30
Éthiopie	..	..	47,25
Gambie	52,56	65,47	65,47
Guinée	..	61,07	54,08
Guinée-Bissau	59,49	70,88	70,88
Guinée équatoriale	97,13	97,92	97,92
Lesotho	90,93	91,97	91,97
Libéria	..	75,64	73,38
Madagascar	70,24	64,94	64,94
Malawi	..	86,46	86,46
Mali	..	..	38,82
Mauritanie	61,34	67,69	67,69
Mozambique	..	70,87	66,38
Niger	14,00	..	25,27
Ouganda	..	77,42	77,91
République centrafricaine	60,81	64,67	64,67
République démocratique du Congo	70,42	65,42	67,92
Rwanda	77,62	77,22	77,22
Sao Tomé-et-Principe	95,42	95,33	95,37
Sénégal	..	65,01	55,00
Sierra Leone	..	57,61	52,77
Somalie	..	..	..
Soudan	78,16	85,92	85,92
Tanzanie	..	..	..
Tchad	37,56	46,26	43,97
Togo	..	..	..
Zambie	..	74,59	71,84
Moyenne de l'Afrique	70,80	71,80	53,24
Asie et Pacifique			
Afghanistan	..	..	..
Bangladesh	63,62	75,45	69,54
Bhoutan	..	..	74,41
Cambodge	..	..	85,43
Îles Salomon	..	..	..
Kiribati	..	..	..
Myanmar	94,59	95,69	95,69
Népal	70,05	81,96	76,00
République démocratique populaire lao	78,46	..	81,19

Samoa	..	99,48	99,43
Timor-Leste	74,44	..	76,45
Tuvalu	..	..	82,43
Vanuatu	..	93,96	93,01
Yémen	..	84,12	80,63
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	92,05	81,41	68,19
Haïti		..	72,35
Moyenne de tous les pays les moins avancés	79,11	75,82	59,81

Tableau 9
Développement humain (logement, eau et assainissement)

	<i>Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée</i>			<i>Pourcentage de la population ayant accès à des systèmes d'assainissement améliorés</i>		
	2000	2005	2008	2000	2005	2008
Afrique						
Angola	41	47	50	40	50	57
Bénin	66	72	75	9	11	12
Burkina Faso	60	70	76	8	11	11
Burundi	72	72	72	45	46	46
Comores	92	95	95	28	35	36
Djibouti	84	89	92	63	58	56
Érythrée	54	60	61	11	13	14
Éthiopie	28	35	38	8	10	12
Gambie	84	89	92	63	65	67
Guinée	62	68	71	15	17	19
Guinée-Bissau	55	58	61	18	20	21
Guinée équatoriale	43	43	..	51	51	..
Lesotho	74	83	85	29	28	29
Libéria	65	67	68	14	16	17
Madagascar	37	40	41	10	11	11
Malawi	63	74	80	50	54	56
Mali	44	51	56	32	35	36
Mauritanie	40	45	49	21	24	26
Mozambique	42	45	47	14	15	17
Niger	42	45	48	7	9	9
Ouganda	57	64	67	44	47	48
République centrafricaine	63	65	67	22	29	34

	<i>Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée</i>			<i>Pourcentage de la population ayant accès à des systèmes d'assainissement améliorés</i>		
	2000	2005	2008	2000	2005	2008
République démocratique du Congo	44	45	46	16	20	23
Rwanda	67	66	65	40	49	54
Sao Tomé-et-Principe	79	85	89	21	24	26
Sénégal	65	68	69	45	49	51
Sierra Leone	55	51	49	11	12	13
Somalie	23	28	30	22	22	23
Soudan	61	59	57	34	34	34
Tanzanie	54	54	54	24	24	24
Tchad	45	49	50	7	9	9
Togo	55	58	60	12	12	12
Zambie	54	58	60	47	47	49
Moyenne de l'Afrique	48,17	51,83	53,69	22,65	25,02	26,62
Asie et Pacifique						
Afghanistan	21	41	48	32	35	37
Bangladesh	79	80	80	44	50	53
Bhoutan	91	91	92	62	64	65
Cambodge	46	56	61	17	24	29
Îles Salomon	70	70	..	31	32	..
Kiribati	62	64	..	33	35	..
Myanmar	66	71	71	65	81	81
Népal	83	86	88	23	28	31
République démocratique populaire lao	48	54	57	26	43	53
Samoa	89	88	..	100	100	100
Timor-Leste	52	63	69	32	44	50
Tuvalu	94	96	97	83	83	84
Vanuatu	72	79	83	41	48	52
Yémen	65	63	62	37	46	52
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	68,76	73,01	74,69	43,40	50,38	53,61
Haïti	55	60	63	22	19	17
Moyenne de tous les pays les moins avancés	55,31	59,71	61,09	29,59	34,41	36,16

Source : Division de statistique (<http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>).

Notes : Seules les données pour 2001, 2005 et 2008 sont disponibles.

Tableau 10
Développement humain (parité entre les sexes et autonomisation des femmes)

	Pourcentage de sièges parlementaires tenus par des femmes			Taux d'utilisation de contraceptifs chez les femmes âgées de 15 à 49 ans (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur (écart en point de pourcentage)
	2001	2005	2010	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009
Afrique							
Angola	15,5	15,0	38,6	..	..	..	..
Bénin	6,0	7,2	10,8	-1,60	0,11	0,09	..
Burkina Faso	8,1	11,7	15,3	3,60	0,10	0,06	0,14
Burundi	14,4	18,4	31,4	-8,60	0,12	-0,05	0,01
République centrafricaine	7,3	..	9,6	-8,90	0,02	..	0,17
Tchad	2,4	6,5	5,2	..	..	..	..
Comores	..	3,0	3,0	..	..	..	..
République démocratique du Congo	..	12,0	8,4	-10,80	0,05	-0,03	..
Djibouti	0,0	10,8	13,8	11,15	0,09	0,04	-0,09
Guinée équatoriale	5,0	18,0	10,0	..	..	..	..
Érythrée	14,7	22,0	22,0	..	..	..	..
Éthiopie	7,7	7,7	21,9	6,60	0,16	0,06	0,02
Gambie	2,0	13,2	7,5	..	..	..	..
Guinée	8,8	19,3	..	2,60	0,10	0,12	0,10
Guinée-Bissau	7,8	14,0	10,0	2,70	..	..	..
Lesotho	3,8	11,7	24,2	5,82	-0,02	0,04	-0,31
Libéria	7,8	5,3	12,5	1,40	0,17	..	..
Madagascar	8,0	6,9	..	16,95	0,01	..	0,04
Malawi	9,3	14,0	20,8	9,45	0,04	0,06	0,09
Mali	12,2	10,2	10,2	0,10	0,06	0,07	-0,04
Mauritanie	3,8	3,7	22,1	1,30	0,05	0,06	0,10
Mozambique	30,0	34,8	39,2	-0,30	0,08	0,08	0,03
Niger	1,2	12,4	9,7	-2,80	0,06	-0,01	0,03
Rwanda	25,7	48,8	56,3	13,70	0,03	-0,04	0,21

	Pourcentage de sièges parlementaires tenus par des femmes			Taux d'utilisation de contraceptifs chez les femmes âgées de 15 à 49 ans (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur (écart en point de pourcentage)
	2001	2005	2010	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009
Sao Tomé-et-Principe	9,1	9,1	7,3	5,25	0,03	-0,02	..
Sénégal	12,1	19,2	22,7	..	..	..	..
Sierra Leone	8,8	14,5	13,2	2,45	..	..	..
Somalie	..	..	6,9	..	..	..	..
Soudan	..	9,7	18,9	..	..	..	..
République-Unie de Tanzanie	..	21,4	30,7	-1,80	0,01	0,02	-0,45
Togo	4,9	6,2	11,1	-8,90	-0,07	..	..
Ouganda	17,8	23,9	31,5	-1,10	0,01	..	0,09
Zambie	10,1	12,0	14,0	6,60	0,03	..	..
Moyenne de l'Afrique	11,9	15,7	24,7	4,33	0,07	0,05	-0,02
Asie et Pacifique							
Afghanistan	..	..	27,3	10,73	0,13	0,11	-0,04
Bangladesh	9,1	2,0	18,6	-1,75	..	0,01	0,06
Bhoutan	9,3	9,3	8,5	4,70	0,09	0,11	0,01
Cambodge	7,4	9,8	21,1	16,20	0,03	0,18	0,11
Kiribati	4,9	4,8	4,3	..	..	..	..
République démocratique populaire lao	21,2	22,9	25,2	5,80	0,03	0,05	0,15
Myanmar	..	..	..	5,35	0,00	0,03	..
Népal	5,9	..	33,2	9,70	0,13	0,16	0,34
Samoa	8,2	6,1	8,2	..	..	..	..
Îles Salomon	2,0	0,0	0,0	27,80	0,02	0,02	..
Timor-Leste	..	25,3	29,2	10,80	0,05	0,06	..
Tuvalu	0,0	0,0	0,0	-1,10	0,03	0,03	0,24
Vanuatu	0,0	3,8	3,8	..	..	..	..
Yémen	0,7	0,3	0,3	4,60	0,11	0,09	0,07

	Pourcentage de sièges parlementaires tenus par des femmes			Taux d'utilisation de contraceptifs chez les femmes âgées de 15 à 49 ans (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (écart en point de pourcentage)	Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur (écart en point de pourcentage)
	2001	2005	2010	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009	2000/2004- 2005/2009
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	8,74	3,40	19,13	-0,48	0,10	0,00	0,14
Haïti	..	3,6	4,1	3,90	..	..	..
Moyenne de tous les pays les moins avancés	9,8	10,6	22,6	3,53	0,09	0,03	0,05

Source : UNESCO (<http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx>) et Division de statistique (<http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>).

Tableau 11
Développement social (protection sociale)

	<i>Dépenses de santé publique (en pourcentage du produit intérieur brut)</i>	<i>Dépenses publiques d'éducation (en pourcentage du produit intérieur brut)</i>		
	2009	2001	2005	2010
Afrique				
Angola	4,09	..	2,56	..
Bénin	2,32	3,65	4,07	..
Burkina Faso	3,95	..	4,46	..
Burundi	6,03	3,84	5,10	9,24
République centrafricaine	1,66	..	1,64	1,19
Tchad	3,86	2,43	2,12	2,78
Comores	2,09	..	..	..
République démocratique du Congo	0,48	..	..	..
Djibouti	5,38	7,81	8,36	..
Guinée équatoriale	3,39	0,58	..	..
Érythrée	0,98	4,43	..	..
Éthiopie	2,05	3,73	..	4,69
Gambie	3,01	..	..	4,99
Guinée	0,87	2,04	1,85	..
Guinée-Bissau	1,56	..	..	..
Lesotho	5,59	11,14	14,79	..
Libéria	5,24	..	..	..
Madagascar	2,75	3,25	3,85	..
Malawi	3,60	4,51	..	4,64
Mali	2,68	3,50	4,15	4,47
Mauritanie	1,57	3,28	..	4,33
Mozambique	4,68	..	5,20	..
Niger	3,51	2,87	..	3,85
Rwanda	3,89	5,67	3,13	4,99
Sao Tomé-et-Principe	2,91	..	..	..
Sénégal	3,17	3,29	5,15	5,63
Sierra Leone	1,43	4,65	3,72	..
Somalie	..	..	..	..
Soudan	2,00	..	..	..
Togo	1,31	..	..	..
République-Unie de Tanzanie	3,75	..	..	13,97
Ouganda	1,56	..	..	6,18

	<i>Dépenses de santé publique (en pourcentage du produit intérieur brut)</i>	<i>Dépenses publiques d'éducation (en pourcentage du produit intérieur brut)</i>		
	2009	2001	2005	2010
Zambie	3,63	1,99	2,01	..
Moyenne de l'Afrique	2,93	3,44	3,68	7,27
Asie et Pacifique				
Afghanistan	1,59	..	..	..
Bangladesh	1,12	2,46	..	..
Bhoutan	4,50	5,87	7,20	4,02
Cambodge	1,26	1,72	..	2,60
Kiribati	10,33	11,85	..	..
République démocratique populaire lao	0,78	1,99	2,43	3,27
Myanmar	0,19	1,26	..	..
Népal	2,05	3,71	..	4,72
Samoa	6,11	4,29	..	..
Îles Salomon	4,92	..	..	..
Timor-Leste	8,73	4,20	3,41	4,45
Tuvalu	10,48	..	..	..
Vanuatu	2,87	8,95	..	..
Yémen	1,57	9,63	..	..
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	1,41	2,73	3,14	3,57
Haïti	1,35	..	..	..
Moyenne de tous les paysles moins avancés	2,28	3,51	3,67	6,51

Source : Organisation mondiale de la santé (OMS) (<http://www.who.int/whosis/en/>) et UNESCO (<http://www.uis.unesco.org/Pages/default.aspx>).

Tableau 12
Crises multiples et problèmes émergents

	Réserves totales (en pourcentage de la dette extérieure)			Service de la dette totale (en pourcentage de la dette extérieure)		
	2001	2010	2001-2010	2001	2009/10	2001-2010
Afrique						
Angola	8,68	106,40	55,71	33,01	4,49	12,80
Bénin	39,77	98,26	85,92	8,60	2,48	5,11
Burkina Faso	17,46	52,03	43,49	13,69	3,72	8,37
Burundi	1,67	61,83	18,88	49,71	16,58	45,90
République centrafricaine	14,78	47,09	20,51	..	..	..
Tchad	11,55	36,48	31,01	..	..	3,86
Comores	26,13	30,09	35,54	..	14,85	16,03
République démocratique du Congo	0,72	22,51	4,00	..	3,76	8,02
Djibouti	27,13	33,14	25,51	4,45	7,48	6,27
Guinée équatoriale	..	..	..	..	..	..
Érythrée	12,75	11,30	6,52	..	..	..
Éthiopie	8,54	..	25,40	18,36	3,00	6,81
Gambie	21,72	42,88	23,81	..	7,24	11,69
Guinée	7,11	..	6,28	12,65	5,65	13,29
Guinée-Bissau	7,69	14,29	9,50	7,05	..	8,41
Lesotho	64,66	..	72,90	12,38	1,94	5,78
Libéria	0,02	..	3,78	..	1,28	35,61
Madagascar	9,59	51,04	29,17	4,99	2,55	3,80
Malawi	7,97	35,30	15,19	9,46	..	9,19
Mali	12,20	57,79	42,60	8,89	2,52	5,40
Mauritanie	1,74	11,70	6,86	..	4,81	5,28
Mozambique	15,03	54,93	36,47	8,55	2,94	3,62
Niger	6,71	67,48	34,47	8,19	..	8,99
Rwanda	16,56	102,29	58,59	11,62	2,34	8,40
Sao Tomé-et-Principe	5,03	..	9,24	28,00	6,54	24,80
Sénégal	12,42	55,68	42,79	14,53	..	10,35
Sierra Leone	4,26	52,57	23,28	112,17	2,56	16,86
Somalie	..	..	..	..	..	..
Soudan	0,33	4,74	5,61	13,66	4,17	6,93
Togo	8,97	41,38	22,65	7,47	4,37	4,78
Ouganda	26,35	94,81	76,07	6,94	1,84	6,04
République-Unie de Tanzanie	17,89	45,07	37,26	7,78	3,03	3,70

	Réserves totales (en pourcentage de la dette extérieure)			Service de la dette totale (en pourcentage de la dette extérieure)		
	2001	2010	2001-2010	2001	2009/10	2001-2010
Zambie	3,01	56,76	25,69	17,19	1,91	12,82
Moyenne de l'Afrique	11,49	57,33	36,11	14,90	3,44	7,82
Asie et Pacifique						
Afghanistan	..	..	..	..	..	..
Bangladesh	8,78	44,77	22,30	9,59	4,65	7,00
Bhoutan	121,94	111,57	93,67	..	14,12	7,89
Cambodge	25,86	81,63	47,00	1,02	0,83	0,78
Kiribati	..	..	..	..	..	..
République démocratique populaire lao	6,05	19,87	12,96	9,01	14,80	16,69
Myanmar	8,06	..	11,15	1,36	..	1,72
Népal	39,51	79,01	54,44	7,83	10,48	9,34
Samoa	42,26	68,00	51,46	..	5,24	4,60
Îles Salomon	11,85	123,36	54,40	7,14	5,92	7,35
Timor-Leste	..	..	..	..	..	..
Tuvalu	..	..	..	..	..	..
Vanuatu	52,60	108,84	83,39	0,98	1,65	1,48
Yémen	71,14	93,91	105,44	6,98	2,76	3,82
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	13,51	53,53	29,47	8,85	5,23	7,06
Haïti	11,29	271,82	44,62	5,91	15,66	9,85
Moyenne de tous les pays les moins avancés	15,73	57,74	36,61	11,89	4,37	7,32

Source : Indicateurs du développement dans le monde (<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>).

Tableau 13
**Mobilisation des ressources financières pour le développement
et la création de capacités**

	<i>Épargne intérieure brute (en pourcentage du produit intérieur brut)</i>			<i>Épargne nationale brute (en pourcentage du produit intérieur brut)</i>		
	2000	2009/10	2001-2010	2000	2009/10	2001-2010
Afrique						
Angola	41,85	28,78	30,51	23,75	15,84	16,93
Bénin	5,99	12,18	7,15	10,37	12,79	9,61
Burkina Faso	0,64	..	2,92	5,12	..	7,00
Burundi	-6,03	..	-13,37	4,36	..	6,05
Comores	-5,71	-21,10	-11,65	..	..	..
Djibouti	-6,53	..	7,43	5,35	..	24,71
Érythrée	-42,86	..	-26,13	4,37	..	..
Éthiopie	8,34	0,41	4,95	15,90	16,60	17,62
Gambie	8,54	6,50	8,55	..	12,59	14,62
Guinée	15,44	15,65	15,08	15,36	9,82	7,86
Guinée-Bissau	-8,50	..	-15,55	..	..	-7,31
Guinée équatoriale	74,54	58,81	78,63	..	..	..
Lesotho	-25,01	-30,89	-26,63	37,28	33,63	29,42
Libéria	..	..	-38,36	..	..	78,17
Madagascar	7,72	8,96	9,34	8,81	..	12,38
Malawi	3,83	14,72	6,52	9,52	12,83	8,70
Mali	11,96	..	12,27	15,94	..	12,66
Mauritanie	-8,64	12,65	3,03	..	..	..
Mozambique	10,45	5,72	5,57	10,44	10,85	7,88
Niger	3,54	..	6,41	5,25	..	9,30
Ouganda	8,04	13,48	10,06	14,36	18,77	18,22
République centrafricaine	5,17	2,72	1,58	..	..	..
République démocratique du Congo	4,46	17,06	6,22	..	..	..
République-Unie de Tanzanie	10,05	16,85	14,41	12,72	20,23	17,66
Rwanda	1,34	4,19	2,51	12,90	14,97	13,43
Sao Tomé-et-Principe	..	..	..	..	..	..
Sénégal	11,17	9,39	8,72	13,79	19,40	16,62
Sierra Leone	-14,32	3,32	0,12	-3,65	13,04	7,66
Somalie	..	..	..	..	..	..
Soudan	15,94	24,19	19,21	9,26	17,78	14,61
Tchad	5,48	12,00	14,43	..	..	..

	Épargne intérieure brute (en pourcentage du produit intérieur brut)			Épargne nationale brute (en pourcentage du produit intérieur brut)		
	2000	2009/10	2001-2010	2000	2009/10	2001-2010
Togo	-2,17	..	2,58	0,75	..	5,88
Zambie	3,05	31,48	20,85	-1,35	22,46	15,03
Moyenne de l'Afrique	11,87	16,38	14,92	12,45	17,17	15,28
Asie et Pacifique						
Afghanistan	..	-21,79	-19,97	..	..	..
Bangladesh	17,78	17,80	17,64	26,59	38,40	33,16
Bhoutan	26,92	33,98	34,89	..	..	..
Cambodge	5,61	11,93	11,77	13,95	12,53	15,24
Îles Salomon	-7,91	..	-4,51	-6,29	..	2,00
Kiribati	..	..	..	..	..	..
Myanmar	12,35	22,69	14,40	..	..	..
Népal	15,17	7,39	9,85	21,73	37,16	29,05
République démocratique populaire lao	-0,19	21,50	13,07	2,44	19,59	12,01
Samoa	..	..	..	..	..	..
Timor-Leste	-46,87	..	..	..	..	..
Tuvalu	..	..	..	..	..	..
Vanuatu	11,12	..	12,41	9,30	..	12,40
Yémen	25,18	..	20,38	33,57	..	24,74
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	15,69	..	16,18	23,91	..	30,15
Haïti	6,62	-20,20	-2,24	..	23,20	25,63
Moyenne de tous les pays les moins avancés	11,60	15,95	15,35	16,96	25,19	21,91

Source : Indicateurs du développement dans le monde (<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>).

Tableau 14

Aide accordée aux pays les moins avancés par les pays membres du Comité d'aide au développement (décaissements nets, en millions de dollars des États-Unis)

	1999-2000			2009			2010		
	Montant	Pourcentage du montant total	Pourcentage du revenu national brut	Montant	Pourcentage du montant total	Pourcentage du revenu national brut	Montant	Pourcentage du montant total	Pourcentage du revenu national brut
Australie	276	28	0,07	728	26	0,08	1 160	30	0,10
Allemagne	1 399	27	0,07	3 390	28	0,10	3 655	28	0,11
Autriche	108	23	0,05	348	30	0,09	459	38	0,12
Belgique	241	31	0,10	957	37	0,20	1 448	48	0,31
Canada	378	22	0,06	1 482	37	0,11	2 294	44	0,15
Corée	84	32	0,02	251	31	0,03	450	38	0,04
Danemark	583	34	0,35	1 098	39	0,34	1 127	39	0,36
Espagne	222	17	0,04	1 704	26	0,12	1 619	27	0,12
États-Unis d'Amérique	1 891	20	0,02	9 404	33	0,07	10 788	36	0,07
Finlande	120	31	0,10	451	35	0,19	479	36	0,20
France	1 360	28	0,10	3 273	26	0,12	3 681	29	0,14
Grèce	29	14	0,02	117	19	0,04	106	21	0,04
Irlande	117	49	0,15	512	51	0,28	498	56	0,29
Italie	548	34	0,05	1 139	35	0,05	1 187	40	0,06
Japon	2 182	17	0,05	3 218	34	0,06	4 510	41	0,08
Luxembourg	35	29	0,20	153	37	0,39	155	38	0,40
Norvège	459	35	0,29	1 258	31	0,33	1 405	31	0,34
Nouvelle-Zélande	34	28	0,07	104	34	0,09	101	30	0,08
Pays-Bas	766	24	0,20	1 627	25	0,21	1 858	29	0,24
Portugal	168	62	0,16	211	41	0,10	286	44	0,13
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 241	31	0,09	3 922	35	0,18	4 680	36	0,21
Suède	501	29	0,22	1 398	31	0,34	1 408	31	0,30
Suisse	278	30	0,10	699	30	0,14	619	27	0,11
Total	13 021	24	0,05	37 443	31	0,10	43 973	34	0,11
<i>Dont :</i>									
Pays membres de l'Union européenne qui sont membre du Comité d'aide au développement	7 439	29	0,09	20 300	30	0,13	22 646	33	0,15

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (http://www.oecd.org/document/9/0,3746,en_2649_34447_1893129_1_1_1_1,00.html).

Tableau 15
Dettes extérieures et remise de la dette

	Dette extérieure (en pourcentage du revenu national brut)		Dette extérieure, écart en point de pourcentage	Remise ou réduction de la dette, moyenne annuelle (en pourcentage du produit intérieur brut)	Remise ou réduction de la dette depuis 2002 (en pourcentage du produit intérieur brut)
	2001	2010	2001-2010	2001-2010	2001-2010
Afrique					
Angola	114,36	24,58	-89,78	-0,51	-4,56
Bénin	62,02	18,41	-43,61	-4,17	-37,54
Burkina Faso	53,19	23,31	-29,88	-3,54	-31,82
Burundi	165,59	33,80	-131,79	-10,77	-96,97
Comores	108,29	90,08	-18,20	-0,03	-0,27
Djibouti	44,30	..	..	-0,06	-0,53
Érythrée	57,75	48,15	-9,60	-0,03	-0,27
Éthiopie	70,69	24,13	-46,56	-8,09	-72,78
Gambie	123,61	63,29	-60,32	-5,65	-50,81
Guinée	104,64	69,09	-35,55	-1,03	-9,24
Guinée-Bissau	492,58	124,78	-367,80	-8,86	-79,71
Guinée équatoriale	..	..	..	..	..
Lesotho	69,12	28,44	-40,68	-0,22	-2,01
Libéria	743,00	28,34	-714,66	-27,66	-248,94
Madagascar	92,91	26,60	-66,31	-10,60	-95,41
Malawi	153,52	18,51	-135,02	-11,86	-106,72
Mali	116,01	26,11	-89,90	-7,77	-69,93
Mauritanie	209,78	67,02	-142,76	-12,01	-108,11
Mozambique	128,28	43,77	-84,51	-5,04	-45,39
Niger	83,88	20,51	-63,37	-6,39	-57,48
Ouganda	64,95	17,90	-47,04	-5,67	-51,06
République centrafricaine	85,83	19,15	-66,68	-3,69	-33,19
République démocratique du Congo	269,15	47,08	-222,06	-12,29	-110,57
République-Unie de Tanzanie	62,79	37,65	-25,14	-5,60	-50,38
Rwanda	77,53	14,23	-63,30	-7,57	-68,09
Sao Tomé-et-Principe	..	85,25	..	-27,09	-216,75
Sénégal	76,47	28,50	-47,96	-4,66	-41,96
Sierra Leone	154,46	40,84	-113,62	-13,69	-123,19
Somalie	..	..	..	..	..
Soudan	123,46	39,05	-84,41	-0,06	-0,58
Tchad	64,37	25,74	-38,63	-0,38	-3,41

	Dette extérieure (en pourcentage du revenu national brut)		Dette extérieure, écart en point de pourcentage	Remise ou réduction de la dette, moyenne annuelle (en pourcentage du produit intérieur brut)	Remise ou réduction de la dette depuis 2002 (en pourcentage du produit intérieur brut)
	2001	2010	2001-2010	2001-2010	2001-2010
Togo	108,37	61,15	-47,22	-1,07	-9,67
Zambie	175,81	25,80	-150,01	-13,07	-117,66
Moyenne de l'Afrique	109,36	31,67	-77,69	-5,01	-45,10
Asie et Pacifique					
Afghanistan	..	..	..	-0,51	-2,55
Bangladesh	30,57	22,81	-7,76	-0,20	-1,80
Bhoutan	58,24	63,27	5,03	0,00	0,00
Cambodge	70,17	43,38	-26,79	-0,23	-2,03
Îles Salomon	40,50	38,85	-1,65	-0,23	-2,08
Kiribati	..	..	..	..	..
Myanmar	..	..	..	..	..
Népal	48,82	23,40	-25,43	0,00	0,00
République démocratique populaire lao	146,67	78,96	-67,71	-5,69	-51,17
Samoa	54,77	56,64	1,87	-0,36	-3,24
Timor-Leste	..	..	..	..	..
Tuvalu	..	..	..	..	..
Vanuatu	27,22	20,92	-6,29	-0,14	-1,22
Yémen	59,35	25,59	-33,76	-0,28	-2,50
Moyenne de l'Asie et du Pacifique	38,55	27,05	-11,50	-0,35	-3,13
Haïti	..	7,31	..	-3,75	-33,77
Moyenne de tous les pays les moins avancés	80,21	29,54	-50,67	-3,08	-27,68

Source : Indicateurs du développement dans le monde (<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>).

Tableau 16
Bonne gouvernance

	<i>Situation concernant l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption</i>		
	<i>Signature</i>	<i>Ratification</i>	<i>Acceptation</i>
Afrique			
Angola	10 décembre 2003	29 août 2006	
Bénin	10 décembre 2003	14 octobre 2004	
Burkina Faso	10 décembre 2003	10 octobre 2006	
Burundi			10 mars 2006
Comores	10 décembre 2003		
Djibouti	17 juin 2004	20 avril 2005	
Érythrée			
Éthiopie	10 décembre 2003	26 novembre 2007	
Gambie			
Guinée	15 juillet 2005		
Guinée-Bissau			10 septembre 2007
Guinée équatoriale			
Lesotho	16 septembre 2005	16 septembre 2005	
Libéria			16 septembre 2005
Madagascar	10 décembre 2003	22 septembre 2004	
Malawi	21 septembre 2004	4 décembre 2007	
Mali	9 décembre 2003	18 avril 2008	
Mauritanie			25 octobre 2006
Mozambique	25 mai 2004	9 avril 2008	
Niger			
Ouganda	9 décembre 2003	9 septembre 2004	
République centrafricaine	11 février 2004	6 octobre 2006	
République démocratique du Congo			23 septembre 2010
République-Unie de Tanzanie	9 décembre 2003	25 mai 2005	
Rwanda	30 novembre 2004	4 octobre 2006	
Sao Tomé-et-Principe	8 décembre 2005	12 avril 2006	
Sénégal	9 décembre 2003	16 novembre 2005	
Sierra Leone	9 décembre 2003	30 septembre 2004	
Somalie			
Soudan	14 janvier 2005		
Tchad			

<i>Situation concernant l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption</i>			
	<i>Signature</i>	<i>Ratification</i>	<i>Acceptation</i>
Togo	10 décembre 2003	6 juillet 2005	
Zambie	11 décembre 2003	7 décembre 2007	
Asie et Pacifique			
Afghanistan	20 février 2004	25 août 2008	
Bangladesh			27 février 2007
Bhoutan	15 septembre 2005		
Cambodge			5 septembre 2007
Îles Salomon			6 janvier 2012
Kiribati			
Myanmar	2 décembre 2005		
Népal	10 décembre 2003	31 mars 2011	
République démocratique populaire lao	10 décembre 2003	25 septembre 2009	
Samoa			
Timor-Leste	10 décembre 2003	27 mars 2009	
Tuvalu			
Vanuatu			12 juillet 2011
Yémen	11 décembre 2003	7 novembre 2005	
Haïti	10 décembre 2003	14 septembre 2009	

Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (<http://www.unodc.org/>).

Tableau 17
**Pourcentage de voix dont disposent les pays les moins avancés au Fonds
monétaire international et dans les institutions de la Banque mondiale**

	Fonds monétaire international	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Société financière internationale	Agence multilatérale de garantie des investissements	Association internationale de développement
Afrique					
Angola	0,14	0,17	0,07	0,20	0,31
Bénin	0,05	0,07	0,02	0,16	0,26
Burkina Faso	0,05	0,07	0,04	0,14	0,26
Burundi	0,06	0,06	0,01	0,14	0,24
Comores	0,03	0,03	0,01	0,00	0,20
Djibouti	0,04	0,05	0,01	0,13	0,21
Érythrée	0,04	0,05	0,05	0,13	0,20
Éthiopie	0,08	0,07	0,02	0,17	0,23
Gambie	0,04	0,05	0,01	0,13	0,24
Guinée	0,07	0,09	0,02	0,15	0,16
Guinée-Bissau	0,04	0,05	0,01	0,13	0,20
Guinée équatoriale	0,05	0,06	0,01	0,13	0,03
Lesotho	0,04	0,05	0,01	0,15	0,21
Libéria	0,08	0,04	0,01	0,15	0,24
Madagascar	0,08	0,10	0,03	0,19	0,25
Malawi	0,06	0,08	0,09	0,15	0,24
Mali	0,07	0,08	0,03	0,18	0,25
Mauritanie	0,05	0,07	0,02	0,16	0,23
Mozambique	0,07	0,07	0,02	0,19	0,27
Niger	0,06	0,07	0,02	0,00	0,23
Ouganda	0,10	0,05	0,04	0,22	0,22
République centrafricaine	0,05	0,07	0,02	0,14	0,23
République démocratique du Congo	0,24	0,17	0,10	0,38	0,37
République-Unie de Tanzanie	0,11	0,09	0,05	0,22	0,33
Rwanda	0,06	0,08	0,02	0,17	0,24
Sao Tomé-et-Principe	0,03	0,04	0,03	0,00	0,23
Sénégal	0,09	0,14	0,11	0,23	0,29
Sierra Leone	0,07	0,06	0,02	0,17	0,27
Somalie	0,05	0,05	0,01	0,00	0,05
Soudan	0,10	0,07	0,01	0,20	0,25
Tchad	0,06	0,07	0,07	0,14	0,23

	<i>Fonds monétaire international</i>	<i>Banque internationale pour la reconstruction et le développement</i>	<i>Société financière internationale</i>	<i>Agence multilatérale de garantie des investissements</i>	<i>Association internationale de développement</i>
Togo	0,06	0,08	0,04	0,15	0,27
Zambie	0,22	0,18	0,06	0,26	0,35
Total, Afrique	2,47	2,53	1,09	5,07	7,79
Asie et Pacifique					
Afghanistan	0,09	0,03	0,01	0,16	0,25
Bangladesh	0,24	0,30	0,38	0,38	0,57
Bhoutan	0,03	0,04	0,04	0,00	0,20
Cambodge	0,06	0,03	0,02	0,18	0,29
Îles Salomon	0,03	0,05	0,01	0,00	0,20
Kiribati	0,03	0,04	0,01	0,00	0,20
Myanmar	0,13	0,16	0,04	0,00	0,35
Népal	0,06	0,07	0,04	0,17	0,26
République démocratique populaire lao	0,05	0,03	0,02	0,14	0,23
Samoa	0,03	0,05	0,01	0,13	0,20
Timor-Leste	0,03	0,05	0,04	0,13	0,21
Tuvalu	0,03	0,03	0,00	0,00	0,01
Vanuatu	0,04	0,05	0,01	0,13	0,24
Yémen	0,13	0,15	0,04	0,18	0,32
Total, Asie et Pacifique	0,98	1,08	0,67	1,60	3,53
Haïti	0,06	0,08	0,04	0,14	0,24
Total, pays les moins avancés	3,48	3,69	1,80	6,80	11,56

Source : FMI (<http://www.imf.org/external/np/sec/memdir/members.aspx#2>) et Banque mondiale (<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/ORGANIZATION/BODEXT/0,,contentMDK:21429866~menuPK:64020035~pagePK:64020054~piPK:64020408~theSitePK:278036,00.htm>).

Annexe II

Ressources allouées par les organisations internationales et régionales aux pays les moins avancés pour des activités spécifiques en 2010/2011

Tableau 1

Montant total, en millions de dollars des États-Unis, et pourcentage des ressources allouées par les organisations internationales aux pays les moins avancés en 2010/2011

<i>Organisation</i>	<i>Montant total</i>	<i>Pourcentage du budget</i>
Fonds commun pour les produits de base	15,35 ^a	34
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	0,175	..
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	710,3 ^b	..
Agence internationale de l'énergie atomique	19,66 ^c	..
Fonds international de développement agricole	1759 ^d	52
Centre du commerce international	482,9	55
Union internationale des télécommunications	7 ^e	..
Union interparlementaire	0,15	1,25
Pacte mondial	0,2	..
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	177,47	41
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	60,8 ^f	..
Fonds d'équipement des Nations Unies	..	97,7/99,4 ^g
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	..	36 ^h
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	126,55 ⁱ	12
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	1,7	..
Fonds des Nations Unies pour la population	280,80	49
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 212,27 ^j	51
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	4,8 ^k	..
Programme alimentaire mondial	2 600 ^l	70
Organisation météorologique mondiale	..	9/20 ^m

Source : Sur la base des documents reçus dans le cadre de l'élaboration du présent rapport.

^a Pour 5 projets ordinaires et 12 projets de moindre envergure approuvés en 2010/11.

^b Sur ce montant, 52 % était destiné à des projets et programmes de coopération technique et le reste à des opérations d'urgence et activités d'assistance.

^c Dont 18,04 millions de dollars prélevés sur les fonds alloués aux activités de coopération technique et 1,62 million de dollars sur les fonds extrabudgétaires.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

^d Dont un montant de 920 millions de dollars alloué par le Conseil d'administration du Fonds international de développement agricole aux pays les moins avancés et un montant de 678 millions de dollars au titre des arrangements de cofinancement.

^e Montant exprimé en francs suisses, comprenant 2 millions de francs prélevés sur le budget ordinaire et 5 millions de francs sur les fonds alloués aux projets.

^f Inclut les montants prélevés sur le budget de 2011 pour le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Mozambique, l'Ouganda, le Niger, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan, et les montants prélevés sur les budgets de 2010 et 2011 pour l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Îles Salomon, Kiribati, le Népal, la République démocratique populaire lao, les Samoa, le Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu.

^g Programmes de pays et programmes régionaux seulement.

^h Part moyenne de tous les projets et programmes à l'appui des pays les moins avancés.

ⁱ Dont 20,98 millions de dollars prélevés sur les ressources du programme ordinaire et 105,58 millions de dollars sur les ressources extrabudgétaires.

^j Comprend les ressources de base et autres ressources.

^k Au titre de la bonne gouvernance à tous les niveaux.

^l Montant total des ressources reçues en 2010, Ce montant comprend des ressources multilatérales (non préaffectées par le donateur), que le Programme alimentaire mondial a le droit d'affecter comme il l'entend.

^m Neuf pour cent du budget ordinaire et 20 % des ressources extrabudgétaires sont consacrés au financement d'activités spécifiques dans les pays les moins avancés.

Tableau 2
Montant total, en millions de dollars des États-Unis, alloué par la Banque asiatique de développement aux pays les moins avancés en 2010/2011 et part représentée dans le budget

	<i>Ressources ordinaires en capital^a</i>		<i>Fonds asiatique de développement^b</i>		<i>Assistance technique</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
2010	800	7,6	1 442,49	45,4	25,05	17
2011	548,2	4,8	1 182,99	46,4	23,24	16,4

Source : Extrait du document reçu de la Banque asiatique de développement dans le cadre de l'élaboration du présent rapport.

Note : Pourcentages du montant total d'aide accordé par la Banque asiatique de développement pour l'année.

^a Opérations souveraines et non souveraines (prêts, actions et garanties).

^b Prêts et dons.

Annexe III

Principales réunions organisées par les départements de l'ONU et les organismes des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés, juin 2011-avril 2012

Titre	Date et lieu	Organisateurs	Description
Petit déjeuner et table ronde ministériels sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation dans les pays d'Afrique et les pays les moins avancés sortant d'un conflit	6 juillet 2011, Palais des Nations, Genève	Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, UNESCO	La réunion était axée sur les questions de l'accès à l'éducation et de la qualité de l'enseignement et sur les problèmes institutionnels et financiers qui empêchent les pays d'Afrique et les pays les moins avancés de faire des améliorations à ce sujet. Des recommandations ont été faites sur les moyens d'améliorer la parité des sexes dans l'enseignement et de faire en sorte que l'éducation contribue à la paix, à la sécurité et au développement.
Dialogue de haut niveau sur les défis de l'éducation en Afrique et dans les pays les moins avancés	7 juillet 2011, Palais des Nations, Genève	Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	Le dialogue comprenait quatre exposés suivis d'un débat. On a examiné les tendances de l'éducation en Afrique et dans les pays les moins avancés, souligné les nouveaux besoins en matière d'éducation dans ces pays et formulé des recommandations sur la manière de satisfaire à ces besoins.
Réunion spéciale de la Deuxième Commission sur le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et l'intégration des prescriptions de la Conférence dans les plans et politiques nationaux	21 octobre 2011, Siège de l'ONU, New York	Bureau de la Deuxième Commission, Département des affaires économiques et sociales, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Cette manifestation parallèle a contribué à faire mieux comprendre aux pays qu'il importe de prendre en compte le Programme d'action d'Istanbul dans les politiques nationales et de prendre des mesures concrètes afin d'utiliser le Programme d'action pour la planification. On a examiné les manières dont cela pouvait se faire en se fondant sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les stratégies des donateurs. On a souligné que les pays devaient faire preuve de la volonté politique requise et associer tous les ministères et parties prenantes à l'action.

<i>Titre</i>	<i>Date et lieu</i>	<i>Organisateurs</i>	<i>Description</i>
Atelier sur la coordination et le partenariat afin de faire en sorte que les services liés à la météorologie, au climat et aux ressources en eau contribuent davantage au développement des pays les moins avancés d'Afrique	9 et 10 novembre 2011, Cotonou (Bénin)	OMM, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Au cours de l'atelier, on a présenté le Programme d'action d'Istanbul dans ses grandes lignes en mettant l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, la prévention des catastrophes et l'accès à l'information et à la technologie. On a également présenté le plan de mise œuvre du Programme d'action d'Istanbul aux coordonnateurs nationaux. On a souligné la nécessité de renforcer les capacités, d'accroître les ressources humaines et financières et d'autonomiser les femmes afin d'améliorer les services météorologiques nationaux. On a également souligné que la coopération avec d'autres parties prenantes devrait être envisagée, et notamment de renforcer les synergies avec d'autres acteurs nationaux, en particulier les agents de liaison nationaux.
Conférence ministérielle des pays les moins avancés sur la transformation structurelle des pays les moins avancés et l'appui de l'ONUDI dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul	24 et 25 novembre 2011, Vienne	ONUDI, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	À cette conférence, on a présenté les grandes lignes du Programme d'action d'Istanbul ainsi que le plan de mise en œuvre. Les participants ont ainsi eu la possibilité d'examiner les mesures essentielles que les organismes appartenant ou non au système des Nations Unies devraient prendre pour mettre en œuvre effectivement et rapidement le Programme d'action en ce qui concerne la capacité de production. À l'issue de la réunion, les participants ont adopté le Plan d'action des pays les moins avancés de 2011, dans lequel ils ont mis en évidence le rôle d'un secteur privé qui fonctionne bien et qui est conscient de ses responsabilités sociales. Ils ont aussi affirmé que les petites et moyennes entreprises et un encadrement juridique approprié favorisaient de façon déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, le développement de l'agro-industrie et la diversification économique ainsi que l'emploi productif à temps plein et l'offre d'un emploi décent à tous.
Réunion sur l'efficacité de l'aide et du développement dans les pays les moins avancés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul	30 novembre 2011, Busan (République de Corée)	Gouvernement népalais, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en	La réunion s'est déroulée en marge du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1 ^{er} décembre 2011. Au cours de la réunion, on a souligné que l'intégration du Programme d'action d'Istanbul dans les stratégies de développement des pays les moins avancés et les politiques des pays donateurs serait un grand pas vers la prise en compte des priorités nationale dans l'octroi de l'aide. On a

Titre	Date et lieu	Organisateurs	Description
		développement, LDC Watch	également estimé qu'il fallait renforcer l'appropriation et la direction par les pays pour améliorer l'efficacité de l'aide et du développement et favoriser la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul dans les pays les moins avancés. Comme autres facteurs de succès, on a cité une participation plus large et une contribution plus importante de toutes les parties prenantes, une plus forte participation de tous, une réflexion audacieuse sur les aspects liés à la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques, l'attention dûment accordée à la préservation de la paix et de la sécurité et des systèmes de suivi et d'évaluation solides reposant sur des indicateurs vérifiables.
Réunion régionale Asie-Pacifique sur le Programme d'action d'Istanbul	14-16 décembre 2011, Bangkok (Thaïlande)	CESAP, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	La réunion a rassemblé toutes les principales parties prenantes du Programme d'action d'Istanbul, notamment les gouvernements membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales compétentes, les partenaires de développement et la société civile de l'Asie et du Pacifique. Les participants ont adopté la feuille de route régionale pour l'application du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique pour la décennie 2011-2020. Ce document prévoit un certain nombre d'activités de renforcement des capacités visant la production de la documentation, la diffusion et le plaidoyer, des services d'experts et l'examen, le suivi et l'évaluation, et offre une base pour l'élaboration des programmes et projets d'assistance technique aux niveaux régional, sous-régional et national.
Réunion des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM : débat sur la contribution des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul	30 janvier 2012, Siège de l'ONU, New York	PNUD, FNUAP, UNOPS, UNICEF, ONU-Femmes, PAM	Lors de la réunion, on a examiné la contribution des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. On a souligné la nécessité de prendre en compte les priorités des pays les moins avancés, notamment la capacité de production et l'emploi, dans les activités d'aide, de réduire les coûts de transaction et de faire appel aux bureaux de pays pour aider les pays à intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans les plans de développement nationaux. Les organismes concernés ont estimé que, pour aider les pays les moins avancés à réaliser leurs objectifs, il leur faut se concentrer sur les tâches suivantes : renforcer la capacité des pays

Titre	Date et lieu	Organisateurs	Description
			d'assurer les services de base, aider les pays à intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans les plans et programmes nationaux, aider au développement de la jeunesse et au renforcement de la capacité d'adaptation, notamment au changement climatique.
Petit déjeuner de travail : Renforcement de la capacité de production aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : renforcement du rôle du Conseil économique et social dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul	9 mars 2012, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York	Président du Conseil économique et social, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Au cours du petit déjeuner de travail, on a examiné les moyens de promouvoir le dialogue sur les principales politiques et mesures d'aide à mettre en place pour renforcer la capacité de production et promouvoir une croissance économique durable et sans exclusive dans les pays les moins avancés. On a estimé en conclusion que les besoins particuliers des pays les moins avancés devraient être incorporés dans les programmes de développement après la Conférence de Rio et après 2015; que l'ensemble des partenaires de développement devrait être associé aux travaux du Conseil économique et social pour garantir que les questions touchant les pays les moins avancés sont traitées d'une manière cohérente et intégrée, un accent particulier devant être mis sur le renforcement de la cohérence des politiques avec celles des institutions de Bretton Woods et l'OMC; et que les priorités des pays les moins avancés devraient être prises en compte dans tous les forums du Conseil économique et social.
Table ronde universitaire : Croissance économique et changements structurels : priorités des pays les moins avancés	9 mars 2012, Université Columbia, New York	Banque mondiale (Groupe de recherche sur le développement), Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Université Columbia	On a souligné que le Programme d'action d'Istanbul nécessite l'adoption d'un nouveau paradigme du développement, et le rééquilibrage des priorités entre les secteurs productif et social ainsi que du rôle de l'État et des marchés. Justin Lin, économiste en chef de la Banque mondiale, a estimé qu'avec leur avantage comparatif, les pays les moins avancés pouvaient attirer des emplois qui ne seraient plus compétitifs en Chine en raison de l'augmentation des salaires, conformément à sa théorie de la nouvelle économie structurelle. D'autres experts ont souligné le rôle de l'État dans la promotion du changement, la mobilisation des ressources et le développement des débouchés commerciaux.

<i>Titre</i>	<i>Date et lieu</i>	<i>Organisateurs</i>	<i>Description</i>
Réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans les pays les moins avancés	24 avril 2012, Doha	CNUCED, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	La réunion a été organisée dans le cadre de la treizième session de la CNUCED. Les participants ont examiné les difficultés associées au retrait de la liste des pays les moins avancés et les mesures que les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement doivent prendre pour favoriser une transition sans heurts dans les délais convenus. On a estimé qu'il faut des politiques qui sortent de l'ordinaire pour placer les pays les moins avancés sur la voie d'un développement plus dynamique et sans exclusive et permettre à la moitié d'entre eux d'atteindre les critères de reclassement d'ici à 2020.